

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 46

MONTREAL, LE MARDI 4 MARS 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le DGE toujours sur la sellette

Le directeur général des élections (DGE) du Québec est sans cesse sur la sellette. Surtout depuis le référendum d'octobre 1995, il ne se passe guère de semaine sans qu'on le montre du doigt ou qu'on réclame même sa démission. Les anglophones en ont particulièrement gros sur le cœur. Un autre pénible épisode des deux solitudes...

À l'évidence, c'est la courte victoire référendaire du NON qui a mis le feu aux poudres. Le rejet de milliers de bulletins de vote dans quelques circonscriptions de l'ouest de l'île de Montréal a soulevé à bon droit l'inquiétude et l'ire des fédéralistes. Prenant soudainement conscience du grave péril que leur option venait de courir, ils ont insisté pour que le DGE aille au fond des choses et sanctionne qui de droit. Pour plusieurs, non seulement y avait-il eu zèle excessif, mais complot pour priver des milliers de citoyens de leur précieux NON.

Cette présomption, d'abord en sourdine, a été renforcée par deux faits principaux. S'appuyant sur les dispositions impératives de la loi, le DGE Pierre-F. Côté a décidé de porter plainte contre les organisateurs et les bailleurs de fonds de la gigantesque manifestation en faveur de l'unité canadienne («la marche de l'amour...»), trois jours avant le référendum, à Montréal.

Pourquoi? Seuls les Québécois peuvent intervenir financièrement sur le plan référendaire, et encore, par le truchement de l'un ou l'autre des deux comités parapluie.

Que des Canadiens des autres provinces ne puissent venir nous dire à quel point ils nous aiment, tout en faisant œuvre éminemment utile — sauver leur pays — voilà qui dépasse l'entendement. De Saint-Jean (Terre-Neuve) à Victoria, outrage et réprobation font rage. Pour qui se prennent-ils, ces Québécois? Ils peuvent bien adopter les lois qu'ils veulent — encore qu'elles soient sur ce point plus sévères et contraignantes que partout ailleurs — mais la véritable loi du pays, celle à laquelle il faut se soumettre, c'est celle du Canada, «from coast to coast».

Ce qui a contribué à hérisser davantage les soupçons de partialité, c'est la double perception suivante. Les leaders anglophones et leurs alliés sont convaincus que le DGE est beaucoup plus pressé de punir ceux qui ont transgressé la loi du financement référendaire que les tenants du OUI qui ont rejeté aveuglément des milliers de votes pour le NON. Jetant de l'huile sur le feu, Me Côté a même dit que les dépenses illégales lui apparaissent, en effet, plus graves, parce qu'elles étaient en violation systématique et organisée de la loi québécoise.

Le gardien de la démocratie électorale aurait probablement pu garder pour lui — ou pour ses mémoires — cette réflexion sur une loi qui, en dépit de sa sévérité, fait consensus au Québec. Depuis la fin de 1995, toutefois, ses moindres faits et gestes sont passés au crible, critiqués, vilipendés. D'un côté, la résistance s'organise pour que la loi du seul pays réel prévaille; de l'autre, on tente de démontrer que la sévérité de M. Côté envers les partisans du NON n'a d'égal que son laxisme envers les fautifs du OUI.

A preuve, prétend le Parti égalité, la manière dont le DGE a traité les dépenses illégales du Parti de la démocratie socialiste. Ce parti en ayant appelé du refus du camp du OUI de l'abriter sous son parapluie, M. Côté a cru sage d'attendre la décision du Conseil du référendum. Elle est tombée un an plus tard, juste après le délai de prescription d'un an. Preuve évidente, n'est-ce pas, de la mauvaise foi flagrante du garant du bon fonctionnement du système électoral: s'il avait voulu sévir, il aurait intenté sa poursuite dès la fin de 1995, quitte à la laisser en suspens jusqu'à la décision du Conseil. Mais non, pour Paul Rose et ses amis, on ferme les yeux avec complaisance, gardant la matrique pour les fédéralistes qui aiment le Canada.

Dans la presse anglophone, à commencer par *The Gazette*, l'affaire prend de l'ampleur et est alimentée, presque chaque semaine, par de nouveaux incidents, au passif du DGE et de sa «double norme». Le plus récent porte sur la confection en cours de la nouvelle liste électorale permanente. Les erreurs abondent dans les quartiers à prédominance anglophone et allophone et, à moins qu'elles ne soient corrigées sans délai, des dizaines de milliers de citoyens seront privés de leur droit de vote. De là à évoquer un vaste complot — une autre offensive anti-fédéraliste, quoi! — il n'y a qu'un pas. Un député libéral l'a franchi en qualifiant M. Côté de «bi-chon» ou de «chien de manchon» du PQ («a Parti québécois lap dog»).

Si le NON l'a emporté de justesse, ce n'est pas la faute du DGE et le message n'a pas à en assumer la responsabilité. Il n'a pas le choix par ailleurs: il doit mettre en œuvre la loi québécoise — pas celle d'Ottawa ou d'une autre province — de manière équitable, envers les deux camps. Ce qu'il fait en utilisant au mieux son jugement et son expérience.

En sapant sa crédibilité, c'est la légitimité même de la loi référendaire que l'on sabote. Loin de se combler, le fossé des deux solitudes devient tranchée et, peut-être, barricade. Ni M. Côté ni le Québec ne méritent cet opprobre et cette indignité.

LES ACTUALITÉS

Seulement 40 %
des écoles ont accès
à Internet, page A 2



MONTREAL

Pour sortir
la neurochirurgie
du «Moyen-Âge», page A 3

ÉCONOMIE

Une année mouvementée
pour les syndiqués
de Desjardins, page B 2



Québec met la dernière main à son projet de «carte de citoyen»

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec met la dernière main à un projet de «carte de citoyen» qui pourra servir à la fois de carte d'identité, puisqu'elle comporterait une photographie et la signature de son titulaire, et aura pour principale fonction de donner accès aux services gouvernementaux. Cette carte remplacerait le permis de conduire. Elle serait dotée d'un microprocesseur (puce informatique) per-

mettant d'accéder à distance, par ordinateur, à des informations gouvernementales ou de procéder en toute sécurité à des transactions électroniques, demander un permis, etc.

Le Secrétariat de l'autoroute de l'information, responsable de ce projet, voudrait que cette carte remplace également la carte d'assurance-maladie. En réunissant plusieurs fonctions sur la même carte, le gouvernement réduirait ses coûts. Une carte à microprocesseur vaut entre 8 et 10 \$ l'unité.

Le garant de la protection de la vie privée, la Commission d'accès à l'information, a toutefois déjà manifesté son désaccord par écrit le 20 décembre. Selon la commission, la carte soleil, qui sera remplacée elle aussi à compter de janvier 1998 par une carte à puce, ne doit servir qu'à des fins médicales.

Le Secrétariat de l'autoroute de l'information va présenter les grandes lignes de ce projet lors des audiences pu-

VOIR PAGE A 8: CARTE

Clinton intervient



EYAL WARSHAVSKY ASSOCIATED PRESS

LE PREMIER MINISTRE israélien, Benjamin Nétanyahou, était encadré par des agents de sécurité hier lors d'une visite à Jérusalem-Est sur les lieux où des habitations pour Arabes seront construites. À Washington, le chef de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a obtenu hier le soutien public du président Bill Clinton contre le projet israélien de construction d'une nouvelle colonie juive aussi à Jérusalem-Est. Nos informations en page A 5.

Changement de cap pour un spécialiste des mers agitées

David Levine quitte le réseau de la santé pour la délégation du Québec à New York

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

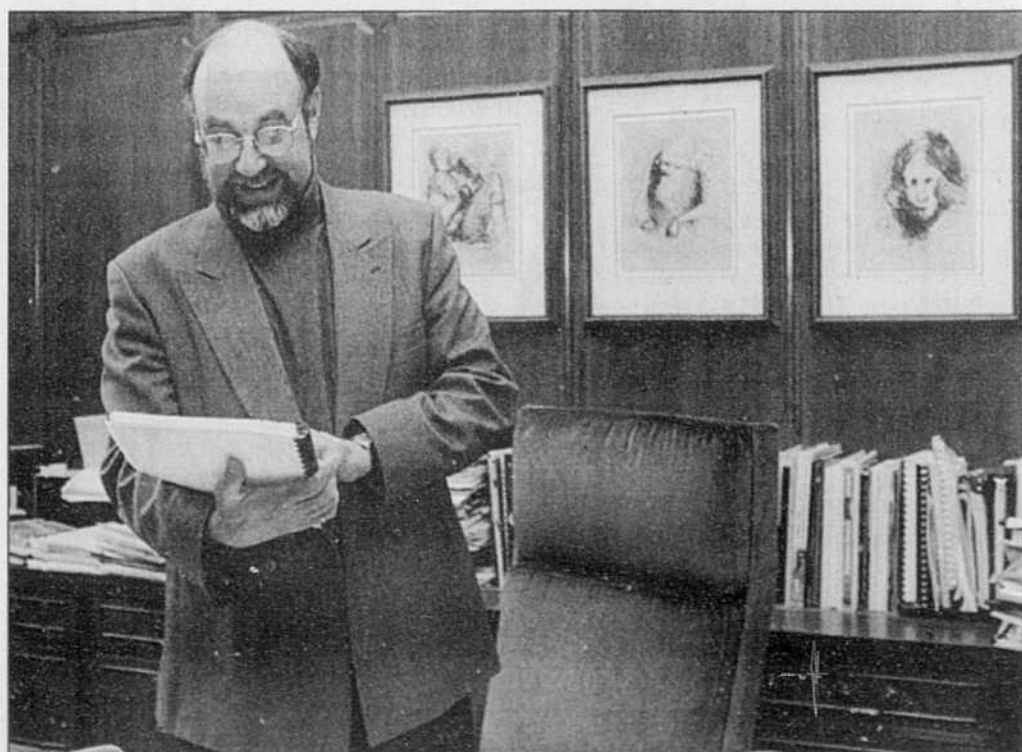
Après avoir fait sa marque comme capitaine dans les eaux agitées du système de santé, c'est aux cotes de crédit malades et au pouls des médias américains qui dépeignent le Québec en noir qu'il s'attaque David Levine, nouvellement nommé à la délégation du Québec à New York.

Voilà tout un changement de cap pour un gestionnaire de la santé qui a sillonné tout le réseau de la santé depuis 1975, faisant son chemin tant dans les CLSC, les régies que les hôpitaux.

Jeune émule de Parizeau aux HEC, propulsé au développement économique dans le gouvernement Lévesque par Bernard Landry, avant de tenir la barre de l'hôpital de Verdun, de l'Association des hôpitaux et, depuis quatre ans, de l'hôpital Notre-Dame, David Levine retourne aujourd'hui en quelque sorte à ses premières amours. Plusieurs y voient une lourde perte pour un réseau de la santé anémique qui a bien besoin de leaders convaincus et convaincants.

«J'ai toujours eu l'impression de remplir un rôle qui avait une valeur sociale très importante et ce sera encore le cas. Aider à améliorer l'ima-

VOIR PAGE A 8: LEVINE



David Levine: «Il faut trouver des moyens de changer l'image du Québec à l'étranger.»

L'élection de Bertrand annulée

Le PLQ songe à la Cour suprême

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

À l'issue d'un long chassé-croisé judiciaire, l'élection du 12 septembre 1994 dans la circonscription de Bertrand a finalement été annulée. Mais l'affaire pourrait maintenant être portée à la connaissance de la Cour suprême.

La Cour d'appel a confirmé hier le jugement de la Cour du Québec de février 1996, décrétant que le député élu, le libéral Robert Thérien, s'est rendu coupable de deux manœuvres électorales frauduleuses: il a voté dans la circonscription de Bertrand sans en avoir le droit et il a incité des villégiateurs à voter illégalement dans la circonscription.

Les avocats du PLQ avaient fondé leur pourvoi en appel, notamment sur les motifs suivants: la légalité de la composition du tribunal de première instance, relevant plus précisément le fait que le juge Roland Robillard était à la retraite; la constitutionnalité des textes de lois sur lesquels reposait l'acte d'accusation.

Le juge Jean-Louis Baudoin de la Cour d'appel rejette les allégations du Parti libéral et conclut que l'appelant (Robert Thérien) a contrevenu à la loi sans en avoir droit et que le motif de contestation d'élection est fondé. Une

VOIR PAGE A 8: PLQ

Cuba accepte d'accueillir les preneurs d'otages du Tupac Amaru

DENIS ROUSSEAU
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Havane — Fidel Castro, à la demande du président péruvien Alberto Fujimori, a accepté hier d'accueillir les preneurs d'otages à la résidence du Japon à Lima, mais les conditions posées laissent paraître une certaine réticence, estiment les observateurs à La Havane.

Cuba est disposé à donner asile à la vingtaine de membres de ce commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA, guérilliste) si le Pérou et le Japon en font la demande, avec l'accord du MRTA et des pays garants dans les pourparlers (Canada et Saint-Siège), a indiqué le président péruvien.

M. Fujimori, qui s'est entretenu environ deux heures avec Fidel Castro, est arrivé hier matin à l'improviste à La Havane en mettant à profit son voyage vers Lima, de retour de Saint-Domingue où il a fait dimanche une visite-surprise.

Si les conversations à Cuba du président péruvien ont été plus fructueuses que celles de la veille avec son homologue dominicain Leonel Fernandez, l'idée de se mêler de la prise d'otages à l'ambassade du Japon à Lima ne semble pas avoir déchainé l'enthousiasme de Fidel Castro.

«Cuba ne sera pas médiateur» dans la crise, a ainsi averti M. Fujimori lors d'une conférence presse, tenue alternati-

VOIR PAGE A 8: CUBA

POLITIQUE

Pierrette Venne: le référendum de la dernière chance

■ Lire notre reportage, page A 4



MÉTÉO

Montréal
Nuageux
avec neige débutant en matinée.
Max: 0 Min: -6
Détails, page B 6

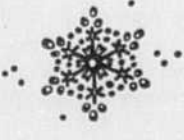
Québec

Neige

Max: -3 Min: -8

INDEX

Agenda B 6 Idées A 7
Annonces B 6 Le monde A 5
Avis publics .. B 5 Les sports B 5
Bourse B 2 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés .. B 5
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7



• LES ACTUALITÉS •

S.O.S. Montfort prend de l'ampleur

Daniel Johnson se joint
aux opposants
Chrétien et Bouchard

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Après Jean Chrétien et Lucien Bouchard, voilà que Daniel Johnson grossit les rangs de S.O.S. Montfort. De passage à Ottawa hier, le chef libéral a fait un saut à l'hôpital Montfort pour apposer sa signature à la pétition de protestation contre la fermeture du centre hospitalier.

Les rangs ne cessent de grossir depuis la formation, il y a une semaine, du comité de survie S.O.S. Montfort, lequel exige du gouvernement Harris qu'il renverse la décision de fermer l'hôpital Montfort. L'on devrait connaître aujourd'hui l'ampleur de la résistance puisque la présidente du comité, Gisèle Lalonde, dévoilera ce matin le nombre de signatures recueillies grâce à la mise en circulation de pétitions. Elle précisera également les moyens de pression choisis par le groupe pour convaincre le premier ministre ontarien Mike Harris.

À Queen's Park, la fermeture du seul hôpital francophone d'importance a été au cœur d'un virulent débat hier. Le ministre de la Santé Jim Wilson a expliqué qu'il fallait «se concentrer sur les services et non sur les immeubles. [...] Ce n'est pas un immeuble qui offre ses services mais les effectifs. Les gens qui travaillent au Montfort trouveront du travail dans les autres hôpitaux et les services en français seront toujours offerts [dans les autres centres hospitaliers d'Ottawa]». Le ministre responsable des Affaires francophones, Noble Villeneuve, a préféré ne pas répondre aux questions des députés libéraux.

Dimanche, un appui à saveur catholique a permis à quelque 1000 paroissiens francophones de la banlieue d'Ottawa de se rallier à la cause. Le curé Jean-Pierre Fredette les a ainsi conviés à s'opposer fermement à la fermeture de leur hôpital. «Nous devons nous mobiliser, a-t-il lancé en pleine homélie, faire en sorte que nos droits soient respectés puisque cette décision est un affront, une injustice et un manque de respect envers les francophones de l'Ottawa».

Après avoir d'abord choisi de ne pas se mêler au dossier, le premier ministre Jean Chrétien a ensuite exprimé sa déception face à la fermeture de Montfort «parce qu'il est un résident d'Ottawa et un francophone». Vendredi dernier, il aurait d'ailleurs fait part de ses préoccupations à son homologue ontarien Mike Harris.

Auparavant, le premier ministre Lucien Bouchard avait qualifié d'«erreur irréparable» la décision de la Commission de restructuration des services de santé. «Pour moi, il est inimaginable que [l'hôpital Montfort] soit fermé».

Implantation de l'ordinateur

Les écoles retardent Moins de la moitié des établissements scolaires ont actuellement accès à Internet, indique un sondage

L'implantation des ordinateurs à l'école semble plus lente que prévu, et le ministère de l'Éducation a prolongé d'un mois le délai pour la présentation des projets par les commissions scolaires.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Des données inédites recueillies auprès de la Société GRICS montrent en effet que moins de la moitié des écoles québécoises ont actuellement accès à Internet, et qu'à peine 20 % des écoles possèdent un lien multiple à Internet et à l'autoroute de l'information.

La Société GRICS est un organisme sans but lucratif qui regroupe les commissions scolaires du Québec pour la coordination des technologies de l'information et des communications à l'école. À la demande du ministère de l'Éducation et du Secrétariat de l'autoroute de l'information la GRICS vient de terminer un sondage sur l'utilisation d'Internet à l'école.

Les résultats du sondage font dire à Réjean Payette, de GRICS, qu'il est impossible que toutes les écoles du Québec soient branchées sur Internet à la fin de 1997.

Sur les 1886 écoles primaires du Québec 1466 ont répondu au sondage et de ce nombre 596 écoles, soit 40,7 %, possèdent actuellement un accès Internet. La GRICS a contacté les commissions scolaires qui n'avaient pas répondu au sondage, et elle a établi des projections lui permettant d'affirmer que d'ici juin 691 écoles au total, soit 36,6 % des écoles primaires, pourraient être «branchées».

En ce qui concerne les écoles secondaires, 498 écoles

sur 691 ont répondu et de ce nombre 252 se disent branchées, soit 50,6 %. Les projections établies auprès des autres écoles indiquent qu'au total d'ici juin 46,8 % des écoles secondaires pourraient être branchées.

Il est toutefois très intéressant d'établir la différence entre les écoles qui possèdent un seul accès à Internet (par exemple par l'entremise d'un seul ordinateur situé à la bibliothèque), et les écoles qui possèdent un branchement multiple, c'est-à-dire permettant à plusieurs élèves de naviguer en même temps à l'aide de plusieurs ordinateurs.

Le sondage indique que parmi les écoles primaires actuellement branchées 374 possèdent un accès multiple, et parmi les écoles secondaires branchées 153 ont un accès réseau. On en arrive donc au résultat qu'environ 20 % des écoles québécoises au total possèdent un branchement multiple.

Evidemment, ce portrait pourrait changer dans les prochains mois, et le ministère avait accordé jusqu'au 31 mars aux écoles pour présenter leur «plan-école». Chaque école doit en effet rédiger un plan qui spécifie ses besoins et la façon dont elle utilisera les technologies de l'information en classe.

Mais le ministère vient de prolonger le délai jusqu'au premier mai. Ces plans-écoles doivent être consolidés par les commissions scolaires et présentés aux directions régionales du ministère, qui versera les allocations prévues entre le premier et le 30 juin.

Le ministre Marois a mis à la disposition des écoles en juin 1996 une somme de 229 millions pour cinq ans pour un grand programme d'introduction des technologies de l'information et de la communication à l'école, à la condition que les commissions scolaires investissent elles-mêmes 89 millions.

Le ministère prévoit, pour la première année d'implantation du plan, verser 41,5 millions. On confirme d'ailleurs



ARCHIVES LE DEVOIR
Seulement la moitié des élèves ont l'occasion de naviguer sur le réseau Internet à l'école.

au ministère avoir déjà versé 10 % de cette somme, soit 4,8 millions, aux premiers projets qui ont été présentés, et ce à la mi-février.

Si la somme de 41,5 millions n'est pas entièrement dépensée dans le cadre du présent exercice budgétaire il n'est pas prévu de transférer le surplus aux autres années. «Mais le besoin est grand, et nous ne prévoyons pas de surplus» de dire Pierre-Yves Maurice, de la direction régionale du ministère à Montréal.

Université Laval

Cinq finalistes dans la course au rectorat

LE DEVOIR

La liste des candidats au poste de recteur de l'Université Laval à Québec est maintenant réduite à cinq noms: le collège électoral responsable de l'élection du nouveau recteur s'est en effet réuni hier pour retenir cinq finalistes en prévision de l'élection, éliminant deux candidats.

L'élection devra donc maintenant se tenir entre ces cinq hommes:

■ Jacques Desautels, professeur au Département des littératures de la Faculté des lettres, ancien vice-recteur à l'en-

seignement et à la recherche;

■ Serge Genest, professeur au Département d'anthropologie de la Faculté des sciences sociales;

■ Sébastien Larochelle-Côté, étudiant à temps plein au baccalauréat en économie à la Faculté des sciences sociales, et fondateur d'une entreprise en informatique;

■ Michel Pigeon, professeur au Département de génie civil de la Faculté des sciences et de génie, et directeur du Centre de recherche interuniversitaire sur le béton;

■ François Tavenas, vice-principal à l'Université McGill

depuis 1989, ancien doyen de la Faculté des sciences et de génie à Laval.

Les deux candidatures rejetées sont celles de Gabriel Bédard, professeur au département de physique à l'Université Laval, et Claude Cauchon, professeur au Cégep de Sainte-Foy. Le 18 mars prochain le collège électoral rencontrera les cinq finalistes. L'élection se tiendra le 2 avril. Il est donc à prévoir que pendant le mois de mars les candidats s'agitent beaucoup à l'Université Laval afin de promouvoir leurs programmes respectifs.

Congeler et entreposer son sang Une entreprise offre de conserver le précieux liquide pendant dix ans, au coût de 100 \$ par an

LE DEVOIR ET PRESSE
CANADIENNE

Saint-Jean, T. N. — Moyennant 100 \$ par année, les Canadiens pourront entreposer pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans leur propre sang, dans les congélateurs de la première banque de sang privée au Canada.

La «Canadian Blood Bank Corp» ne croit pas qu'elle se substituera aux services de la Croix-Rouge et n'éprouve pas de culpabilité à miser sur les craintes, répandues dans la population, quant à la sûreté de l'approvisionnement.

«Je n'ai pas causé cette peur, plaide hier le président de la compagnie, Paul Stanbury. Il se passe toujours quelque chose de neuf au sujet de l'approvisionnement en sang. Les gens désirent un tel service de dons autologues, ils l'exigent».

La compagnie terre-neuvienne a obtenu son permis du ministère fédéral de la Santé, à la mi-février, et souhaite ouvrir sa première banque à Saint-Jean avant la fin du mois de mars.

D'ici trois ans, «Canadian Blood Bank» compte ouvrir 18 succursales au pays, notamment à Montréal, Toronto et Vancouver d'ici le 31 août prochain.

Le juge Horace Krever, qui vient de terminer les audiences de sa longue enquête sur le scandale du sang contaminé, dit favoriser la possibilité pour les citoyens de constituer leur propre réserve de dons autologues.

Et la Croix-Rouge ?

Au bureau de la Société canadienne de la Croix-Rouge à Montréal, on ne s'inquiète pas outre mesure de l'arrivée de ce nouveau joueur dans l'arène. «On est très ouverts à la compétition. Il y a de la place pour tout le monde. Les gens doivent savoir que nous avons déjà des banques de sang pour des dons autologues et que cela est gratuit», a expliqué hier André Ménard, directeur des communications à la Croix-Rouge pour la section Québec.

À l'heure actuelle, la Croix-Rouge peut entreposer des échantillons de sang autologues gratuitement pendant 35 jours pour des personnes en ayant besoin en prévision d'une chirurgie. À la différence de l'agence privée qui vient d'ouvrir ses portes à Terre-Neuve, les échantillons de sang

ne sont pas congelés. «Leur idée à eux, c'est de constituer une banque de sang parallèle et ce sont seulement les globules rouges qui seront congelés pendant dix ans», dit-il.

Selon M. Ménard, la Croix-Rouge demeurera la banque de sang universelle car dans les situations d'urgence, comme un accident de la route, les gens pourraient ne pas pouvoir recourir à leurs unités congelées, compte tenu du délai de dégel.

Malgré toutes les critiques émises à l'égard de la Croix-Rouge depuis le début des travaux de la Commission Krever enquêtant sur le sang contaminé, le porte-parole de l'organisme affirme que le système canadien de distribution du sang est maintenant très sécuritaire.

«La Croix-Rouge s'est adaptée, affirme-t-il. Nous avons maintenant le test P24 pour détecter le virus du sida. Il y a une chance sur 750 000 d'attraper le sida par une transfusion sanguine, alors que sans transfusion, les chances de décès peuvent être très importantes. La réserve collective de sang est plus sûre que jamais».

Le service vendu par la «Canadian Blood Bank» se distinguera des programmes actuels de la Croix-Rouge et de certains hôpitaux car il permettra au client de prévoir pour plus longtemps.

M. Stanbury estime que sa société réussira là où, à la fin des années 1980, avait échoué une entreprise montréalaise du même genre, parce qu'à l'époque le public n'avait pas de raison de douter de la sûreté de l'approvisionnement.

«Canadian Blood Bank» prévoit que ses clients vont donner en tout deux litres de sang, sur une période de quatre à huit mois.

Le sang sera conservé à -80 °Celsius, de sorte qu'il ne pourra pas servir pour des urgences car la compagnie compte deux heures pour décongeler les unités en réserve et les apporter à l'hôpital concerné.

«En cas d'accident de la route, signale Paul Stanbury, notre sang ne serait pas disponible à temps. Nous ne sommes donc pas un concurrent de la Croix-Rouge et nous encourageons les gens à continuer de faire des dons à la Croix-Rouge».

Chez «Canadian Blood Bank», le tarif d'inscription a été fixé à 150 \$, ce à quoi il faut ajouter 8 \$ par mois pour l'entreposage.

Camps D'été

CAMPS ARTISTIQUES DE JOUR À MONTRÉAL 4 À 16 ANS

1460, av. du Mont-Royal Est, Mtl
Tél: (514) 521-3456

École pour tous
LOUISE LAPIERRE DANSE
Fondée en 1973

CENTRE D'ÉQUITATION SANS SOUCI INC. CAMP BILINGUE

- Camp d'été d'équitation pour les 8-17 ans
- Fins de semaines d'équitation au printemps et à l'automne
- Leçons d'équitation pour les adultes commençant en avril

UN PARADIS POUR LES AMATEURS DE CHEVAUX
350 acres de paysage magnifique
- 30 km au sud de Montréal - 30 ans d'expérience

Le centre est accrédité par l'Association des Camps du Québec et par la Fédération Équestre du Québec
1185 route 209, Ste-Clotilde, Qué. J0L 1W0 (514) 826-3772

Boys & Girls Learn English à Camp MaroMac

Un camp anglais sportif et artistique au Lac Quenouille pour les 6 à 16 ans
Un environnement familial où les directeurs et les moniteurs connaissent votre enfant

Session de 3 1/2 ou 7 semaines. Instruction professionnelle. Stage aspirants-moniteurs

30^e SAISON
«Camps MaroMac fait preuve d'un professionnalisme exemplaire dans le monde des camps de vacances» Rapport 1996 ACQ

http://www.icweb.com/maromac
1-800-884-2267 485-1135

Ski nautique • Voile • Escalade • Baseball • Théâtre • Gymnase • Tennis • Basketball

CAMP D'INITIATION AU MONDE DE L'INFINIMENT PETIT

Camp de jour pour les 10-15 ans
Possibilité de camp avec hébergement
Lundi au vendredi • Juillet et août

MUSÉE ARMAND-FRAPPIER
531 boul. des Prairies, Laval, 686-5641

Pour information: 1 800 463-3765 • (514) 682-5522 Québec

WABIKON Île Temagami

- PROGRAMME COMPLET
- EXCURSION EN CANOT
- PERSONNEL BILINGUE
- APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS
- PROGRAMME DE FORMATION (16-17 ans)

Service d'autobus de Québec, Montréal, Ottawa et Toronto
Nous pouvons justifier notre compétence auprès de notre clientèle du Québec. Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec

(416) 483-3172
CAMP WABIKON
48 Delhi Avenue, Toronto (Ontario) M5M 3B7
Adresse Internet: info@wabikon.com

Accrédité OCA, CCA, ACA

Anglais langue seconde Programmes d'immersion - Été 1997

Pour garçons et filles de 14 à 17 ans

Programme pour jeunes
Sessions de trois semaines
22 juin au 12 juillet
13 juillet au 2 août

- Beau campus au cœur de l'Estrie
- Programme établi depuis 18 ans
- Cours et activités en anglais
- Résidences modernes
- Sessions axées sur le développement de la communication orale

Aussi disponible pour adultes
Sessions de six jours
25 au 30 mai
29 juin au 4 juillet
6 au 11 juillet
13 au 18 juillet

Champlain Regional College
Lennoxville (Qc) J1M 2A1
Tél.: (819) 564-3684
Télécopieur: (819) 564-5171

The Horse People Inc.

Élégant...Sélect...Spécialisé

Cet été, offrez à votre enfant le camp d'été qui fera toute une différence... The Horse People Inc. dispose d'équipements à la fine pointe. Personnel entraîné et certifié à raison d'un moniteur pour 3 campeurs; participants de provenance internationale; niveaux d'équitation allant de débutant à avancé; excellente programmation, soins hors-pair, environnement proactif.

Portes ouvertes chaque fin de semaine

Wendover, Ontario K0A 3K0 Adresse Internet: www.camp.ca/horsepeople
Fax (613) 673-4787 - Tél. (613) 673-5905 E-Mail: horsefun@fox.nstn.ca
Brochure & vidéo disponibles sur demande Accrédité par OCA, CCA, ACA

noranda présente f.lie TECHNIQUE

le camp scientifique de l'École Polytechnique de Montréal

- réaliser un mini-projet en ingénierie,
- visiter un réacteur nucléaire,
- lancer des mini-fusées,
- ... et surtout, passer une semaine inoubliable remplie de surprises!

Dates: 23 juin au 15 août 1997 (1 semaine)
Pour les jeunes du 5^e primaire à secondaire III

Pour information: (514) 340-5856

ACCREDITÉ ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

Pour réservation publicitaire, contacter Micheline Ruelland
au 985-3322

LE DEVOIR

MONTREAL

Après la bière, voici la «loto Angus»

La SDA n'abandonne pas son projet de financer le rachat du terrain Angus

À l'heure des fermetures d'usines et des compressions, à l'heure où les Zellers et autres Eaton connaissent des difficultés, un groupe de promoteurs communautaires rêve de relancer l'économie montrealaise sur le site des anciennes usines Angus en appelant à la solidarité populaire.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La création d'emplois à Montréal passe par la bière, le vin, la loterie et la musique d'inspiration médiévale. Du moins, s'agit-il de la bière Angus, voici que les promoteurs communautaires du projet, la SDA, proposent aux Montréalais de contribuer au démarrage du projet en grattant un «gratteur».

La SDA a mis en circulation 50 000 billets à 5 \$ de la «loto Angus» à tra-

vers le réseau des caisses populaires Desjardins de Montréal et des succursales de la Banque Laurentienne. La SDA compte amasser ainsi 175 000 \$ qui s'ajouteront aux 50 000 \$ que la vente de bière et l'organisation d'un tournoi de golf ont permis de réaliser. En outre, le tirage au sort d'une cave à vin d'une valeur de 15 000 \$ ainsi que la vente de billets pour la tenue d'un concert de musique d'inspiration médiévale interprétée par la compagnie musicale La Nef devraient, souhaite-t-on à la SDA, remplir les coffres.

Chose certaine, le temps presse puisque la SDA doit avoir en poche 500 000 \$ pour acheter le 30 juin prochain, la première partie de l'immense terrain Angus dans le quartier Rosemont. Elle doit l'acquérir du Canadien Pacifique qui a prévu faire du dé-



veloppement résidentiel sur la partie est du terrain. Le site Angus fut desservi par les travailleurs en 1992. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les ateliers Angus employaient 12 000 personnes.

«Il faut que l'on passe le test d'implanter une entreprise et générer un premier bloc d'emplois», a soutenu hier le président du conseil d'administration de la SDA et président-directeur général de la Société de développement industriel du Québec (SDI),

Louis Roquet.

Ce dernier se montre fort optimiste de réussir à respecter l'échéance de l'été d'autant qu'une entreprise environnementale voudrait déjà s'installer dans le parc industriel. M. Roquet refuse pour l'instant de nommer l'entreprise en question.

D'aucuns peuvent toutefois se questionner sur le réalisme de cette première ouverture d'entreprise à cause de l'absence d'infrastructures. Il n'y a ni rue, ni aqueduc ni égout.

Mais, comme le note M. Roquet, l'ancien atelier de locomotives pourrait permettre d'accueillir plusieurs entreprises.

«La partie ouest du «loco shop» serait dans notre plan de développement un atout important sous forme de condos industriels. De toute façon, le démarrage du projet Angus se fera par condos industriels. C'est la première étape», estime Louis Roquet.

Mais voilà, le propriétaire des lieux, le Canadien Pacifique, a d'autres vues sur l'avenir de l'atelier de locomotives. Un plan pour fragmenter le bâtiment patrimonial en trois parties pourrait cacher l'intention de le démolir purement et simplement ou le vendre à un seul et même acheteur commercial.

Peu importe ce que privilégie véritablement le Canadien Pacifique, des consultations publiques devront avoir lieu avant que des démolisseurs n'interviennent ou qu'un changement de zonage ne soit accordé par la Ville de Montréal. Aucune date n'est arrêtée pour ces audiences.

Appartenance au Canada

Montréal-Ouest adopte sa résolution

JEAN DION
LE DEVOIR

À moins d'un renversement de situation imprévu, le conseil municipal de Montréal-Ouest adoptera ce soir une résolution enjoignant au gouvernement du Canada d'accorder son appui aux citoyens de cette ville qui «désirent demeurer partie intégrante du Canada» advenant la souveraineté du Québec.

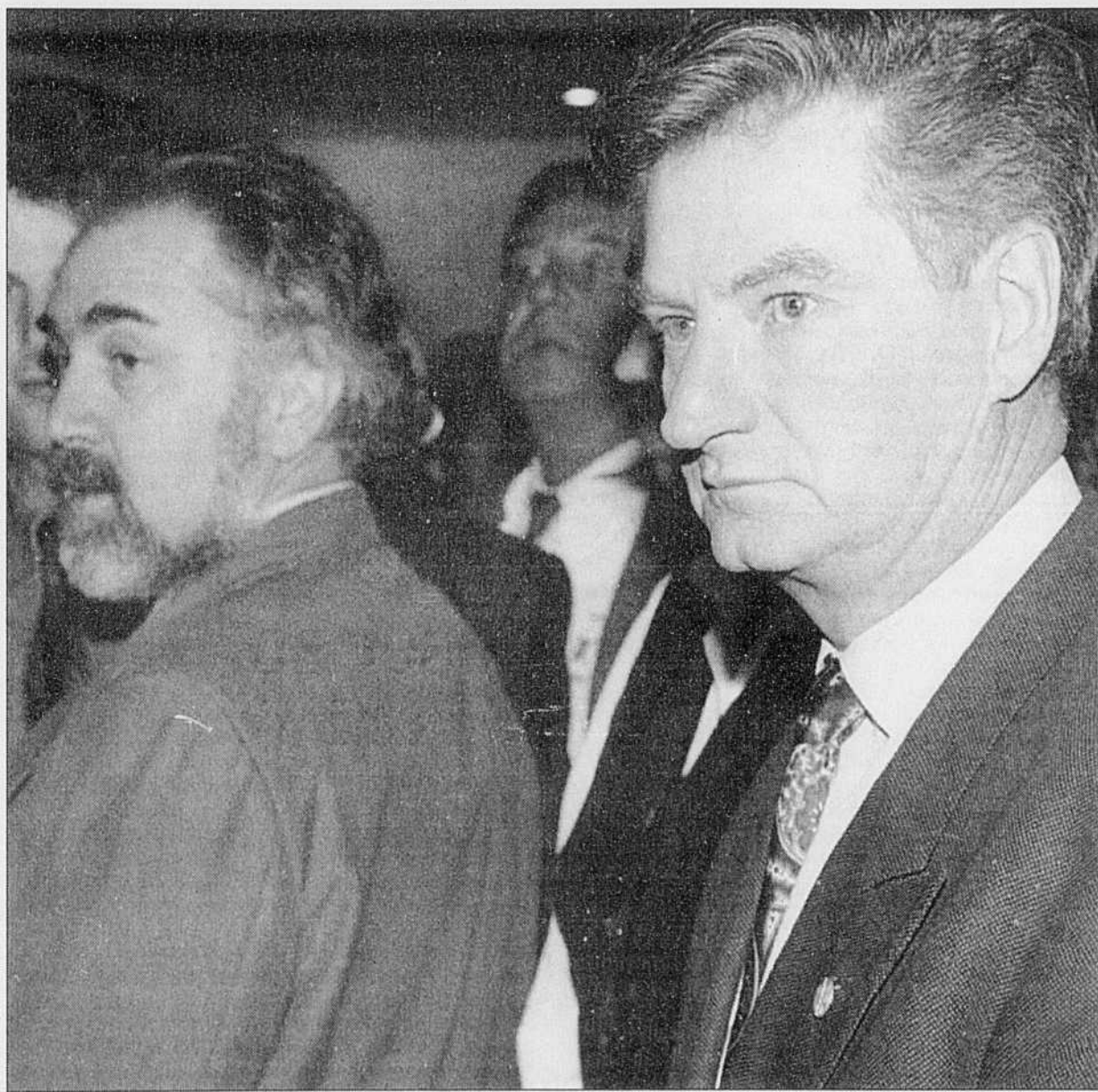
La motion avait déjà été débattue à l'occasion d'une assemblée publique — passionnée comme dans d'autres municipalités de l'ouest de l'île — en décembre dernier, et les quatre conseillers de même que le maire John Simms s'étaient engagés à respecter la volonté de leurs commettants, qui appuient le geste à une écrasante majorité.

Contrairement aux résolutions entérinées à Hampstead et Côte-Saint-Luc l'automne dernier, celle de Montréal-Ouest ne prévoit cependant pas la tenue d'un référendum municipal. Elle est en outre «issue de la base» et n'est aucunement liée aux activités du Comité québécois pour le Canada, actif dans plusieurs municipalités de la Communauté urbaine de Montréal, a précisé hier la porte-parole du Mouvement pour l'unité canadienne de Montréal-Ouest, Lynn Chauvin.

On sait que le débat a fait rage dans plusieurs villes où des conseils municipaux ont refusé de céder à la pression populaire en soutenant que la tenue d'un référendum était illégale. Ce fut notamment le cas à Dollard-des-Ormeaux. Ailleurs, comme à Beaconsfield, des élus ont sursis à toute décision, préférant tenter de mettre sur pied une coalition des villes réfractaires à la sécession.

Enclavée entre Montréal, Saint-Pierre et Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest est l'une des plus petites villes de la CUM: moins de 5400 habitants, dont 83 % d'expression anglaise selon le dernier recensement.

Un appui de Ménard



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LES REPRÉSENTANTS du Grand Prix de Montréal, de Tennis-Canada, du Festival international de Jazz, de Juste pour Rire et d'autres organismes d'envergure préparent un dernier blitz ces jours-ci contre le projet de loi C-71 sur le contrôle du tabac. Leur initiative culminera aujourd'hui à midi tapant. En effet, restaurateurs et tenanciers de bars descendent dans les rues. Ils feront la grève pendant 15 minutes. Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, est venu hier appuyer dans leur démarche. Aux côtés du ministre se trouvait Pierre Bibeau, directeur général de la Société du Parc des Îles.

Pour sortir la neurochirurgie du «Moyen Âge»

Les neurochirurgiens proposent de créer un réseau régional de soins

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Pour sortir cette spécialité du «Moyen Âge», le ministère de la Santé doit régionaliser les ressources en neurochirurgie au Québec.

Selon l'Association des neurochirurgiens du Québec, des centres régionaux doivent être créés à Trois-Rivières, Chicoutimi, Hull, Rimouski, et en Montérégie afin d'assurer des soins comparables à ceux offerts à Montréal ou à Québec.

Quatre centres académiques de neurochirurgie doivent aussi être créés en collaboration avec les universités de Montréal, McGill, Laval, à Québec, et le centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke pour que les spécialistes québécois puissent suivre la cadence imposée par les progrès rapides de la médecine moderne.

L'association propose enfin de regrouper les spécialistes en neurochirurgie pédiatrique dans un centre localisé à Montréal. «Le grand objectif [de ce réseau] est de donner la même qualité de soins à tous les citoyens à quelque endroit qu'ils demeurent sur le territoire québécois», a déclaré en conférence de presse à Québec hier, le président de l'association, le neurochirurgien Jacques Boucher.

Un tel réseau serait chapeauté par une instance supraregionale et permettrait de réduire les coûts annuels de la neurochirurgie de 89 à 74 millions. Proposé au ministère, il y a cinq ans, ce projet n'a jamais vu le jour.

Actuellement, la neurochirurgie québécoise, pratiquée dans une quarantaine d'hôpitaux, évolue dans «un système éclaté qui est la risée sur la scène internationale», affirme le docteur Boucher.

Réunis à Vancouver en mai dernier, des spécialistes canadiens et étrangers ont associé la neurochirurgie québécoise au «moyen-âge» tellement son retard technologique est grand et son fonctionnement confus.

Toujours selon M. Boucher, des patients sont transférés d'un hôpital à l'autre, «en externe, de liste d'attente en liste d'attente».

«C'est, dit-il, une situation catastrophique pour un accidenté qui va d'une salle d'urgence à une autre salle d'urgence au mépris de sa vie.»

Plus de mille personnes sont actuellement en attente d'une opération. Certains attendent depuis plus de six mois. Les spécialistes aussi en ont assez. Certains démissionnent. D'autres font des «burn-out». D'autres encore, surtout des jeunes, s'exilent en Europe ou aux États-Unis. Si rien n'est fait, il ne restera que 26 neurochirurgiens au Québec dans trois ans.

L'absence d'un plan de déploiement des ressources en région est une des principales sources de frustration pour ces spécialistes. Une situation qui incite la majorité d'entre eux (28 sur 41) à travailler dans la métropole.

«Inquiets» devant l'inaction des technocrates de la santé, les neurochirurgiens demandent au ministre Jean Rochon d'intervenir. «Après cinq ans de lutte, nous avons perdu confiance dans l'estrade administrative», affirme M. Boucher.

Le critique libéral, Pierre Marsan, juge que le réseau de la santé est en «crise». Et selon lui, la situation est également grave en chirurgie, en orthopédie et en radiologie. Il exige que le ministre Rochon sorte de sa «tour d'ivoire» pour constater dans quel piètre état est le système de santé québécois.

Option Laval ne croit pas au prétendu sauvetage du Cosmodôme

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Le parti d'opposition Option Laval continue de ne croire qu'à la privatisation complète du désormais célèbre Cosmodôme et doute fort que l'établissement soit véritablement «sauvé» si la Ville de Laval en devient propriétaire.

Le chef d'Option Laval, Jean Rizzuto, réagissait hier aux informations publiées par le quotidien La Presse et selon lesquelles l'opération de sauvetage du Cosmodôme — dix millions de dollars manquant à l'appel — serait réalisée grâce à une participation financière conjointe quasi égale du secteur privé et des gouvernements provincial et fédéral.

Le quotidien rapportait également que l'établissement abritant le Cosmodôme deviendrait propriété de la Ville de Laval, une «bonne nouvelle» qui n'en est pas une, estime Jean Rizzuto.

«C'est un sauvetage technique, peut-être, mais ça demeurera toujours un fardeau fiscal pour les Lavallois si la ville est propriétaire de l'immeuble», rétorquait hier le chef d'Option Laval, pour qui la seule et unique solution «logique» demeure la privatisation complète.

M. Rizzuto accueille aussi avec une prudence extrême l'annonce d'une participation financière des gouvernements. «Les gouvernements vont

peut-être s'engager à donner des sous mais à quel moment seront-ils prêts à le faire? Dans trois ans? D'ici là, les Lavallois auront-ils encore à assumer les intérêts de la dette?»

Dans un contexte de compressions, où l'on «coupe dans les loisirs, où on refuse toute subvention aux organismes communautaires qui en ont vraiment besoin, où les Lavallois ne veulent plus entendre parler du Cosmodôme», le chef du parti d'opposition qualifie d'«illogisme» une situation où une administration municipale accepterait que la Ville de Laval devienne propriétaire d'un établissement comme le Cosmodôme, par lequel «les Lavallois ne sont pas du tout intéressés».

Jean Rizzuto estime que le Cosmodôme traîne dans son sillage deux problèmes de taille dont les Lavallois ne doivent pas faire les frais: les intérêts reliés à la dette et les frais d'immobilier. Le maire Gilles Vaillancourt ne devrait ainsi envisager que la privatisation complète du musée de l'espace pour prendre la relève d'un système qui n'a pas connu de résultats très heureux jusqu'à maintenant.

Selon La Presse, une conférence de presse aura lieu vendredi au cours de laquelle on devrait annoncer le sauvetage du Cosmodôme, mis sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juillet dernier et administré par Camp spatial Canada. L'établissement doit plus de 31 millions à 290 créanciers.

Business à la carte

Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

CONFÉRENCIERS INVITÉS

Mardi 11 mars
(Le Centre Sheraton)
M. Khalil E. Barsoum
Président et chef de la direction IBM

M. Philippe de Gaspé Beaubien
Président du conseil
Télémedia inc.
et

Mme Nan-b de Gaspé Beaubien
Présidente
Institut de l'entreprise familiale

Mardi 18 mars
(Hôtel Le Reine Elizabeth)

Reservations:
Ghislaine Larose
Téléphone: (514) 871-4001
Télécopieur: (514) 871-1255
ou (514) 871-5971

Billet:
47 \$ membre
54 \$ non-membre

Carnet de 10 billets:
425 \$ (membres seulement)
TPS (7 %) et TVQ (6,5 %) en sus

Conception graphique: **Vasco design**

Bell

BYERS CASGRAIN

Pratt & Whitney Canada
UNE TOURNÉE AU GRAND SUD-OUEST

Samson Belair Deloitte & Touche

SSQ

VIE

SNC-LAVALIN

TELEGLOBE

Centraide
du Grand Montréal
288-1261

NOUVEAUTÉ AU PRIMAIRE
THE SPINNING SERIES
Level 2

Pamela Gunning
Rachel Lalonde

Student Book Level 2, 176 pages, 21,76 \$
Teacher's Guide, 644 pages, 123,95 \$
Activity Book, 91 pages, 6,20 \$
Solution Book (à paraître)
Audio Cassettes (2), 93,95 \$

Un matériel dynamique, actuel, à la fine pointe des derniers développements en apprentissage des langues secondes.

Deux enseignantes expérimentées qui savent allier leurs connaissances des théories modernes à la gestion quotidienne d'une classe du primaire.

Conforme aux orientations du nouveau programme du MÉQ en préparation:

- quatorze unités indépendantes, avec activités de clôture variées (clôture)
- histoires, poèmes et légendes dramatisées sur cassette audio
- chansons rythmées au goût des jeunes d'aujourd'hui
- activités nombreuses d'interaction touchant aux quatre habiletés
- un guide du maître, clair et précis, facile d'utilisation

LIDEC inc.
4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5
Téléphone: (514) 843-5991
Télécopieur: (514) 843-5252
Adresse internet:
<http://www.lidec.qc.ca>

LE DEVOIR

POLITIQUE

Stratégie nationale sur le sida

Ottawa passera-t-il outre ses propres experts?

Un groupe de travail insiste sur l'importance d'un financement stable de la recherche

Le débat autour du renouvellement de la Stratégie nationale sur le sida porte de plus en plus sur la nécessité d'assurer un financement stable à la recherche. Alors que le gouvernement fédéral hésite à se prononcer, 27 personnes, dont quatre fonctionnaires fédéraux, ont enjoint à Ottawa de s'y engager en novembre dernier.

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le refus du gouvernement libéral de se prononcer sur l'avenir de la Stratégie nationale sur le sida va à l'encontre des recommandations de certains de ses propres fonctionnaires proches du dossier. Quatre d'entre eux ont signé, en novembre dernier, un rapport qui avertissait Ottawa des dangers de ne pas accorder un financement stable pour la recherche sur cette maladie.

«La réduction massive des fonds

destinés à la recherche, la dispersion et la fragmentation des collaborations et des coalitions établies au cours de la dernière décennie dans le domaine de la recherche et l'absence de leadership ne peuvent qu'entraîner l'étiollement de la recherche sur le VIH-sida au Canada», écrivait le Forum national de planification pour la recherche sur le VIH-sida dont ces fonctionnaires faisaient partie.

«Si la recherche sur le VIH-sida au Canada s'appauvrit en raison d'un manque de leadership et de soutien, nos investissements et nos réalisations au cours de la dernière décen-

nie auront été vains», poursuivait le groupe de travail mis sur pied en 1995 par le gouvernement fédéral lui-même.

Vingt-sept chercheurs, sidéens, représentants gouvernementaux, communautaires et de l'industrie pharmaceutique y siégeaient. Ils devaient élaborer un cadre national de planification de la recherche.

En novembre dernier, ils ont remis au ministre de la Santé David Dingwall un «Énoncé de principes sur les besoins essentiels de la recherche sur le VIH-sida au Canada». Ils en sont venus à la conclusion unanime que l'avenir de cette recherche passait par «un financement stable et assuré» et par «un leader-

ship pour coordonner et intégrer les activités de recherche».

Le dépôt de ce document, dont le Devoir a obtenu copie, arrive à un moment crucial pour les chercheurs et les groupes communautaires qui ignorent toujours le sort réservé à la Stratégie nationale sur le sida, un programme dont le but est justement d'assurer une meilleure coordination des efforts et un financement stable pour la recherche.

Le ministre Dingwall a encore répété hier qu'il poursuivait ses consultations avec les organismes concernés et qu'il espérait rencontrer les intervenants nationaux d'ici la fin du mois d'avril.

La phase II de la stratégie doit

prendre fin le 31 mars 1998 et on ne sait pas si Ottawa maintiendra son financement d'environ 40,7 millions de dollars par année. Ces fonds permettent de soutenir des initiatives communautaires, des projets de recherche, un réseau d'essais cliniques et un réseau d'information.

Les chercheurs veulent connaître les intentions du gouvernement afin de mieux planifier leurs travaux qui prennent habituellement plusieurs années. Le fait d'ignorer ce qui surviendra après le 31 mars 1998 a déjà eu un impact. Les dernières demandes de fonds pour de nouvelles recherches, faites dans le cadre de la stratégie, datent de l'automne 1995. Depuis, les scientifiques se tournent vers les organismes subventionnaires fédéraux et vers d'autres fondations, ce qui nuit à la coordination des travaux.

Le travail n'est pourtant pas terminé, note le Forum qui rappelle

que «la pandémie de l'infection au VIH à l'échelle mondiale et l'épidémie qui sévit au Canada ne sont ni maîtrisées ni jugulées». En février dernier, Santé Canada révélait que la propagation allait en augmentant chez les jeunes des deux sexes et chez les usagers de drogues intraveineuses.

Contrairement à la réponse rapide offerte au Forum national sur la santé, le gouvernement libéral tarde à répondre à l'énoncé de la recherche sur le sida. Il n'a fallu en effet qu'un mois au ministre des Finances Paul Martin pour donner suite au Forum national sur la santé en annonçant, dans son dernier budget, l'attribution de 300 millions de dollars sur trois ans pour des initiatives du groupe de travail. Il est par contre resté silencieux sur le financement à long terme de la Stratégie nationale sur le sida.

JE COMMANDITE LA SANTÉ DE NOS ENFANTS.

Au Québec, chaque année :

- 76 000 jeunes commencent à fumer, en moyenne à 14 ans
- La moitié d'entre eux vont fumer toute leur vie
- Un décès sur quatre est lié au tabac
- Les maladies liées au tabac coûtent plus de 500 millions de dollars au système québécois de soins de santé

Environ un million de Québécoises et de Québécois en vie aujourd'hui mourront d'une maladie liée au tabac.

J'appuie la loi anti-tabac
C'EST UNE QUESTION DE SANTÉ



Santé
Canada

Health
Canada

Canada

Pierrette Venne au Devoir

Le référendum de la dernière chance

«Le prochain sera celui que nous devons gagner»

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Candidate à la direction du Bloc québécois, Pierrette Venne croit que dans l'hypothèse d'une autre défaite référendaire du OUI, il faudrait se résigner, mettre en veilleuse la souveraineté, l'oublier pour un long moment et consacrer tout l'effort collectif à la reconstruction de l'économie québécoise.

«On ne peut pas faire des référendums jusqu'à épuisement. Ça ne serait pas démocratique, ça n'aurait pas de bon sens. Le prochain sera celui que nous devons gagner», a-t-elle déclaré dans une entrevue au Devoir.

La députée de Saint-Hubert ne voit pas non plus comment le Bloc québécois pourrait légitimement continuer à œuvrer sur la scène politique fédérale si le NON l'emportait de façon décisive. «On finit notre mandat et on rentre chez nous. Si nous ne gagnons pas, si nous ne pouvons faire la souveraineté cette fois-là, le mandat du Bloc à Ottawa devrait être terminé.»

D'ailleurs, elle est convaincue qu'au lendemain d'un nouvel échec du camp du OUI, il deviendra impossible de maintenir l'unité du parti, considérant que le Bloc est un «arc-en-ciel» qui regroupe des éléments de gauche, du centre et de la droite, et que le jour où ils n'auront plus la souveraineté comme objectif commun, ce sera l'éclatement. Cela dit, c'est aux militants bloquistes qu'il reviendra de prendre la décision finale sur l'avenir du parti, fait-elle observer.

Quoi qu'il en soit, Pierrette Venne n'est pas tellement favorable à la tenue d'un autre référendum dans un avenir rapproché. À l'instar du premier ministre, il lui paraît essentiel que le gouvernement atteigne d'abord son objectif de déficit zéro et que le Québec retrouve la voie du progrès économique. Que l'on reporte le rendez-vous aussi loin que l'an 2000, ça ne la dérangerait pas outre mesure.

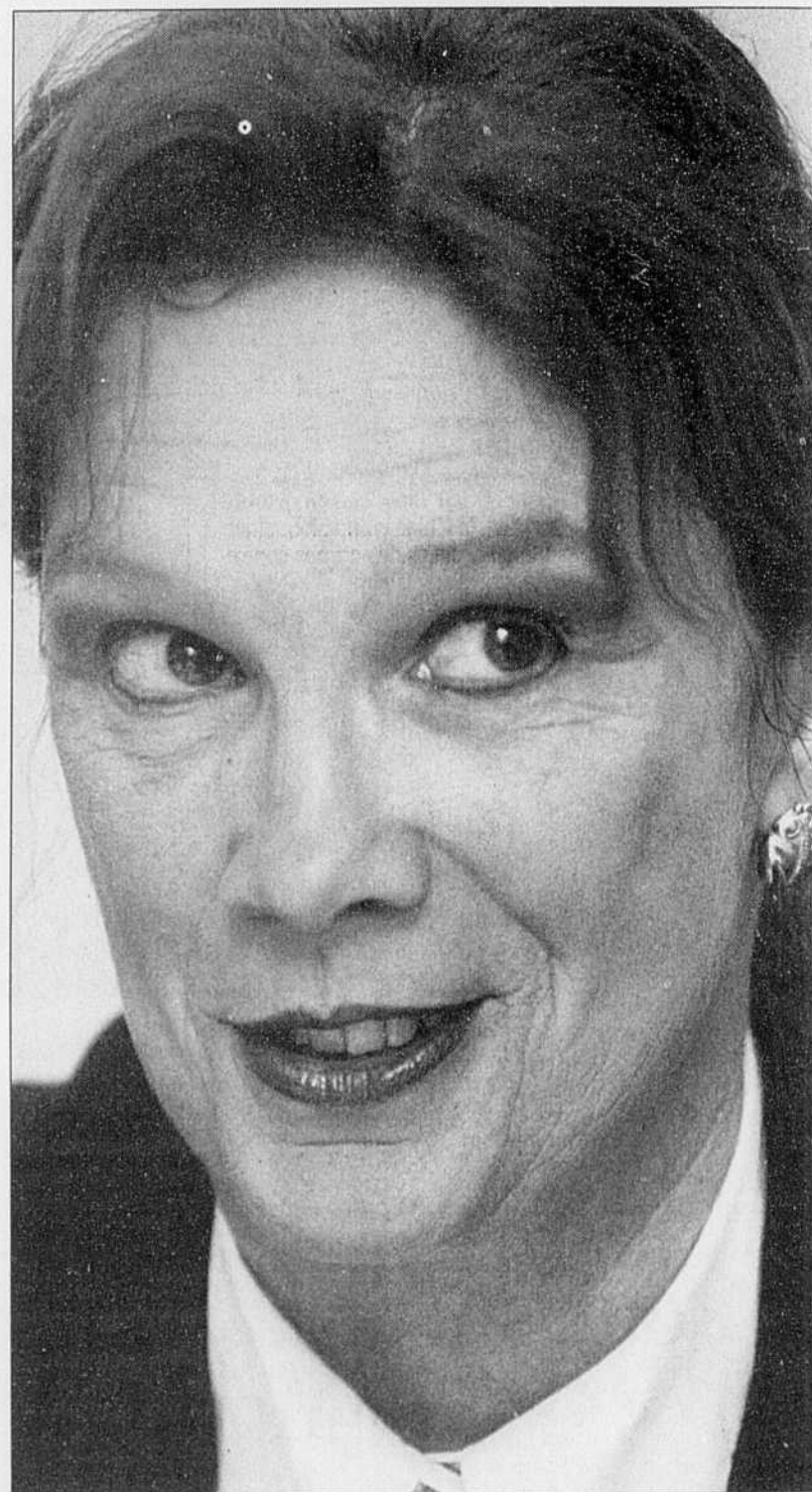
Entre-temps, si elle remporte cette campagne au leadership, le Bloc québécois modifiera sa façon de s'acquitter du rôle d'opposition officielle. Finie la perte de temps à défendre les intérêts du Canada anglais. «On doit défendre les intérêts du Québec et seulement les intérêts du Québec.»

Elle ne voit pas non plus l'utilité de consacrer trop d'énergie à prêcher le partenariat au Canada anglais avant que les Québécois aient voté en faveur de la souveraineté et que les autres provinces se retrouvent devant le fait accompli. «C'est l'accueil qu'on n'a pas. On a l'air de prêcher un peu dans le désert. On leur tend la main et on leur dit qu'on veut un partenariat mais ils ne sont pas intéressés.»

Si jamais Pierrette Venne prend la direction du Bloc, les relations avec le gouvernement du Parti québécois prendront également une autre tangente. À ce jour, souligne-t-elle, le Bloc s'est essentiellement arimé sur les orientations sociales-démocrates des péquistes. Il lui paraît même essentiel que le Bloc effectue un virage vers la droite s'il veut «rassembler tout le monde».

Elle croit d'ailleurs inévitable que dans un même dossier il arrive au Bloc de défendre à la Chambre des communes une position contraire à celle du gouvernement Bouchard à l'Assemblée nationale.

Enfin, à la tête du Bloc, Mme Ven-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pierrette Venne ne serait pas indisposée par un report jusqu'en l'an 2000 du prochain rendez-vous référendaire, histoire d'atteindre d'abord l'objectif du déficit zéro.

ne mettra un terme au régime de la ligne de parti. Quand viendra le moment de voter à la Chambre des communes, c'est la plus totale liberté d'expression qui prévaudra. Tous les députés pourront voter selon leur conscience. À son avis, cette façon de faire aura pour principal avantage d'éviter les chicanes à l'intérieur du caucus et de favoriser l'unité du parti.

Le résultat du dernier référendum a montré que les hommes sont plus souverainistes que les femmes. Sur la base de ce constat, il lui paraît indiqué de permettre aux femmes d'occuper la place qui leur revient au sein du Bloc. Actuellement, les présidences des commissions du parti sont toutes occupées par des hommes. Elle s'occupera de régulariser cette situation dans les meilleurs délais et fera en sorte qu'en vue des prochaines élections, au moins 30 % des candidatures soient assumées par des femmes.

C'est sous la bannière des conservateurs de Brian Mulroney que Pierrette Venne s'est fait élire pour la première fois à la Chambre des communes en 1988. Dès le 12 août 1991,

elle rejoignait les rangs du Bloc, dont elle a été candidate victorieuse aux générales de 1993.

Cette femme à la personnalité colorée et expressive a eu un cheminement intéressant. Notaire de profession, elle est la fondatrice de l'Association des femmes parlementaires du Canada et a été vice-présidente du comité spécial sur le contrôle des armes à feu. À ce dernier titre, elle s'est attiré les foudres de plusieurs collègues du caucus, opposés à toute forme d'interdiction, et qui ont été des mois sans lui adresser la parole, a-t-elle confié au cours de l'entrevue.

Tout en reconnaissant avoir eu des divergences avec Gilles Duceppe, elle estime être en mesure de continuer à œuvrer sous son leadership. À cet égard d'ailleurs, elle soutient avoir fait la preuve de sa flexibilité, ayant collaboré étroitement avec M. Duceppe à la préparation de la période des questions, et cela pendant plusieurs semaines. «Il faut le faire», dira-t-elle candide.

Demain: Francine Lalonde pour un Bloc autonome

LE DEVOIR

LE MONDE

Droits de l'homme

Pékin renoue le dialogue avec la Croix-Rouge

REUTER

Genève — La Chine et le Comité international de la croix rouge (CICR) se sont mis d'accord pour rouvrir des discussions sur un accès de l'organisation humanitaire à des milliers de prisonniers politiques détenus dans les prisons chinoises, a déclaré hier un porte-parole du CICR.

«Les Chinois se sont dits intéressés à reprendre le dialogue lancé en 1994» mais interrompu ensuite par Pékin. «Nous attendons que Pékin fixe une date pour une deuxième réunion d'experts» sur les modalités de visites, a dit un porte-parole du CICR Joerg Stoecklin.

Une première réunion de spécialistes s'était tenue il y a trois ans, en avril 1994, afin de préparer ce qui constituerait le premier accès du CICR aux prisons chinoises. La Chine avait manifesté cette volonté d'ouverture dans le contexte des discussions avec les États-Unis pour obtenir le renouvellement de la clause de la nation la plus favorisée.

Une seconde réunion avait été prévue pour mars 1995 mais n'avait jamais eu lieu, les Chinois n'ayant pas donné suite.

Au début de l'année, Pékin a repris contact avec le CICR dans un nouveau contexte de discussions avec les États-Unis sur les droits de l'homme.

Selon la presse américaine, l'accès de la croix rouge aux prisonniers chinois est l'une des conditions posées par Washington pour éviter à la Chine de se voir montrée du doigt à la Commission des droits de l'homme de l'ONU dont la 53^e session annuelle s'ouvre lundi prochain pour six semaines à Genève.

La réunion entre les autorités chinoises et l'organisation humanitaire, qui pourrait se tenir en mai, sera essentiellement technique. Il s'agit de clarifier l'organisation du système carcéral chinois et de définir les modalités d'accès aux conditions posées par le CICR partout dans le monde. Celles-ci prévoient un accès à tous les prisonniers, la possibilité de renouveler les visites et d'avoir des entretiens sans témoins.

Il est impossible de dire si et quand un accord interviendra, note M. Stoecklin. La première réunion de 1994 n'a débouché sur rien et ce type de négociations dure parfois des années, a-t-il noté.

Le CICR souligne sa volonté de ne pas être prisonnier du contexte politique et diplomatique qui a pu motiver l'initiative chinoise. «Nous voulons agir en toute indépendance», dit le porte-parole.

Outre la Commission des droits de l'homme, où les États-Unis ont coparrainé avec les Européens six projets de résolution critiquant la Chine, l'ordre du jour diplomatique entre Pékin et Washington prévoit la visite en Chine du vice-président Al Gore à la fin du mois et un possible sommet sino-américain à la fin de l'année ou l'an prochain. La Chine a réussi à réunir à chaque fois une majorité contre les projets de résolution.

Le CICR ignore le nombre de personnes emprisonnées en Chine pour des raisons politiques ou religieuses.

Selon le ministre de la justice Xiao Yang, cité en octobre 1993 dans un quotidien américain, la Chine comptait quelque 1,2 million de détenus, dont 3600 accusés de «crimes contre-révolutionnaires», a dit le porte-parole du CICR.

L'Amérique latine, championne de la violence urbaine

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rio de Janeiro — L'Amérique Latine est le continent le plus violent avec 140 assassinats sur 100 000 personnes au Salvador, 77 en Colombie et 25 au Brésil (contre 12,3 à New York et 6 à 7 en Europe), a déclaré hier le chilien Luis Ratinoff de la Banque interaméricaine de développement (BID).

«Dans ces pays, les coûts de la violence sont très élevés et la police ne réussit à défendre que des îlots de légalité», a indiqué à l'AFP M. Ratinoff, organisateur du Séminaire sur la Violence criminelle urbaine qui réunit des spécialistes en sécurité d'Amérique Latine depuis dimanche.

«En Colombie, par exemple, 13 % du PIB sert à combattre la criminalité, contre 5 à 6 % aux États-Unis. Un million d'américains sont en prison. Chaque détenu coûte en moyenne 25 000 \$ US par an, soit 25 milliards au total. Cela reviendrait moins cher de les envoyer tous à Harvard», a-t-il dit.

«Il n'y aura pas de solution tant que les facteurs du crime ne seront pas réduits», a affirmé M. Ratinoff, expliquant qu'à la violence structurelle s'ajoutent des facteurs qui l'amplifient [l'alcool, l'accès aux armes], la décision de devenir délinquant, liée au machisme, et des encouragements à la délinquance [la drogue, la prostitution, le blanchiment d'argent et la corruption ou même la télévision].

Il a cité l'exemple de l'actuel maire de Bogota (Colombie), M. Antanas Makus, qui a élaboré un programme pour réduire la consommation d'alcool dans la ville, le port d'armes et la violence domestique et a réussi à faire chuter la violence de 30 %.

Le président du BID, M. Enrique Iglesias a déclaré que «la violence n'était pas une malédiction et qu'elle pouvait être combattue» comme le montre l'exemple de Rio de Janeiro où la criminalité est en baisse. Soulignant l'importance de la prévention et de la formation de la police, il a rappelé que le BID investirait cette année deux milliards \$ US au Brésil, soit 200 000 de plus qu'en 1996, pour une série de projets.

EN BREF

Embargo malsain

(Le Devoir) — L'Association américaine pour la Santé dans le monde (AAWH) vient de rendre publique une étude de 300 pages sur les effets du blocus à Cuba. Après un an de travaux, les neuf médecins qui signent ce texte concluent qu'il ne serait «que raisonnable» si Washington exemptait du blocus vivres et médicaments; le blocus a eu pour effet d'augmenter les souffrances et la mortalité dans l'île des Caraïbes. Ainsi en 1989, il y avait à Cuba 2,7 cas de décès (par 100 000 habitants) pour cause de diarrhée aiguë; cinq ans plus tard, la proportion s'élevait à 6,7 sur 100 000. L'an dernier, Washington, par la loi Helms-Berton, réaffirmait son but d'inciter les Cubains à renverser le régime castriste, mais l'AAWH constate que le blocus ne fait qu'accroître les cas de patients ne pouvant être soignés faute de médicaments et de médecins qui ne peuvent procéder à certaines opérations faute d'équipement adéquat.

Sali Berisha est réélu à la tête de l'Albanie

La rébellion dans le sud du pays et la proclamation de l'état d'urgence inquiètent la communauté internationale

Le dispositif de l'état d'urgence s'est mis en place, hier, avec notamment des barrages à l'entrée des villes. Les policiers et les agents de la police secrète sont en première ligne de ce dispositif, soutenus par les forces armées. Selon certaines informations, les étudiants de Vlora auraient cessé leur mouvement de grève de la faim. De violents incidents dans cette région le week-end dernier ont conduit le régime du président Berisha à faire voter l'état d'urgence. À Saranda, une petite ville de la côte adriatique, les insurgés ont pris hier le contrôle d'un petit navire de guerre.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tirana — Le président albanais Sali Berisha a été réélu hier à la tête de l'Albanie, qui a vécu sa première journée sous l'état d'urgence instauré pour mettre fin à la rébellion qui s'est emparée du sud du pays.

Les Albanais se préparaient également à leur première nuit de couvre-feu depuis la seconde guerre mondiale. A Tirana, des queues se sont formées devant les boulangeries et les habitants se sont dépêchés de faire des provisions avant la fermeture des boutiques à 15h. Selon un commerçant, les prix ont augmenté de 30 à 40 % hier. Les écoliers et les étudiants sont également en vacances forcées après la fermeture de tous les établissements scolaires.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé l'arrestation de six personnes à Lushnja (100 kilomètres environ de Tirana) depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, voté dimanche par le Parlement, ainsi que la saisie d'armes.

Selon certaines informations, les étudiants de Vlora auraient cessé leur mouvement de grève de la faim et des pénuries, notamment de pain, commenceraient à se faire sentir dans cette ville où des tirs étaient toujours entendus hier. De violents incidents dans cette région le week-end dernier ont fait au moins une douzaine de morts, conduisant le régime du président Berisha à faire voter l'état d'urgence par le Parlement.

À Saranda, une petite ville de la côte adriatique, les insurgés ont pris hier le contrôle d'un petit navire de guerre basé dans le port, a constaté un journaliste de l'AFP sur place. Après avoir ancré le bateau au milieu de la baie de Saranda, les émeutiers tiraient des coups de canon à intervalles réguliers. Les manifestants à terre répondaient par des tirs en l'air

d'armes automatiques provenant du commissariat de police, mis à sac samedi matin. Depuis, la police a évacué Saranda.

Le gouvernement n'a donné hier après-midi aucune information après l'expiration de l'ultimatum qu'il avait fixé aux «rebelle armées» pour qu'ils rendent les armes qu'ils ont prises aux militaires. Après l'expiration de l'ultimatum, les forces de l'ordre étaient autorisées à tirer sans sommation. Le gouvernement a conseillé aux étrangers qui se trouvent dans le sud du pays de partir.

Le ministère italien des Affaires étrangères a annoncé que deux hélicoptères de l'armée italienne avaient évacué de Vlora vers Brindisi (sud-est de l'Italie) 35 étrangers dont 20 Italiens. L'opération a été menée en accord avec les autorités albanaises.

Le dispositif policier de l'état d'urgence s'est mis en place, avec notamment des barrages à l'entrée des villes, comme à Tirana, où des policiers contrôlaient les véhicules se dirigeant vers Durres (nord-ouest), la deuxième localité du pays. Le trafic routier a été fermé à la frontière albanayo-yougoslave. Les policiers et les agents de la police secrète (SHIK) sont en première ligne du dispositif, soutenus par les forces armées.

Il a été rappelé aux militaires qui ont laissé les émeutiers dévaliser leurs dépôts sans intervenir qu'ils étaient passibles de sanctions s'ils refusaient d'obéir aux ordres.

Le Parlement que boycottait l'opposition a réélu hier pour un mandat de cinq ans Sali Berisha (52 ans) à la tête de l'Etat. 113 députés ont voté pour, un a voté contre et quatre se sont abstenus.

Le président a appelé tous les Albanais, «même ceux qui sont mécontents, à s'unir pour construire une Albanie démocratique». Son élection a été saluée par ses partisans par des tirs d'armes automatiques. «Il y a cinq ans, en 1992, pour sa première élection, on a fait sauter les bouchons de champagne, aujourd'hui ce sont des rafales d'armes», commentait, amer, un journaliste.

Alors que Berisha était choyé par l'Occident jusqu'aux élections législatives de mai 1996 qui ont été entachées d'irrégularités, les ambassadeurs européens et américain n'ont pas assisté au Parlement à sa réélection. Les États-Unis ont critiqué hier l'instauration de l'état d'urgence en Albanie et la réélection du président Sali Berisha, tandis que l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne ont manifesté leur inquiétude sur la dégradation de la situation.

Le pouvoir, qui a également mis en place un strict contrôle des médias, accuse les ex-communistes d'avoir exploité le mécontentement populaire de dizaines de milliers de familles ruinées par la faillite de sociétés financières qui offraient des taux d'intérêt mirobolants.

Des étrangers ont été évacués par hélicoptères vers le sud de l'Italie

Premières dames



MIKE FIALA, ASSOCIATED PRESS

LA COMPAGNE du président sud-africain Nelson Mandela, Grace Machel (au centre), a rencontré hier les premières dames du Brunei, Hajah Mariam (à gauche) et Hajah Saleha, épouses du sultan Hassanali Bolkiyah, dans leur palais de Bandar Seri Begawan. Le président Mandela effectue une visite officielle de trois jours dans cette pétro-monarchie des îles de la Sonde. Le Brunei a défrayé la chronique depuis quelques jours, une ancienne Miss USA ayant accusé dimanche le souverain de l'avoir séquestrée et réduite à l'état d'esclave sexuelle. Hier, en outre, des investisseurs du Brunei, dont apparemment le propre frère du sultan, se portaient acquéreurs du palace parisien Plaza Athénée.

Colonies juives à Jérusalem-est

Arafat obtient le soutien de Clinton

Nétanyahou visite un quartier arabe

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTER

Washington — Le chef de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a obtenu hier le soutien public du président Bill Clinton contre le projet israélien de construction d'une nouvelle colonie juive à Jérusalem-est.

«J'aurais préféré que la décision [israélienne] ne fût pas prise parce que je ne pense pas qu'elle contribue à la confiance, mais au contraire qu'elle apporte de la méfiance», a déclaré M. Clinton en recevant M. Arafat à la Maison-Blanche.

Cette déclaration diffère peu de la réaction initiale de la Maison-Blanche mais le fait qu'elle émane du président lui donne un poids indéniable. Le porte-parole de la Maison-Blanche Michael McCurry avait déclaré jeudi: «franchement, nous aurions préféré que cette décision [israélienne] n'eût pas été prise».

M. Arafat s'est dit convaincu que le président américain allait s'efforcer «d'arrêter» le projet israélien. Il a affirmé que la décision du premier ministre Benjamin Nétanyahou allait «torpiller» le processus de paix.

Cette visite intervient au moment où les Palestiniens des territoires participaient à une grève générale pour protester contre la mise en chantier de 6500 logements sur la colline de Jebel Abou Ghneim (Har Homa pour les Israéliens), à la limite entre Jérusalem-est et Bethléem.

Alors que les Palestiniens entendent faire de Jérusalem-est la capitale d'un futur Etat indépendant, les Israéliens considèrent le secteur arabe de la Ville sainte, occupé et annexé en 1967, comme une partie intégrante de leur «capitale indivisible».

Mille femmes turques disent non à la charia

Istanbul — Plus de 1000 femmes, représentant quelque 45 associations féminines, ont manifesté hier à Istanbul en faveur de la laïcité, à l'occasion du 73^e anniversaire de l'instauration, en 1924, de l'enseignement laïc en Turquie.

Les femmes, rassemblées autour du monument d'Atatürk (Mustafa Kemal Atatürk, fondateur de la république moderne en 1923) sur la place de Taksim, dans la partie européenne de la ville, ont scandé des slogans en faveur de la laïcité et chanté des marches de l'époque de la révolution kémaliste.

«La Turquie est laïque, restera laïque», «ni charia, ni coup d'Etat, la Turquie démocratique» et «nous suivons Atatürk», scandaient les femmes en portant des bouquets de fleurs.

La manifestation était organisée par l'Union des associations féminines d'Istanbul.

Agence France-Presse

TURQUIE

Le premier ministre défie les militaires

Erbakan refuse de prendre les mesures proposées par l'armée à l'encontre des islamistes

HERVÉ COUTURIER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Ankara — Le premier ministre islamiste turc Necmettin Erbakan a défié hier les militaires au risque de les pousser au coup de force, en refusant d'appliquer les mesures qu'ils exigent pour mettre un frein aux activités islamistes extrémistes.

Hier soir, il a catégoriquement rejeté les appels à la démission qui se multiplient, accusant «certaines puissances étrangères» et la presse étaient responsables de la crise actuelle. «Je ne démissionnerai pas», a-t-il déclaré. Il a qualifié les affirmations selon lesquelles les militaires pourraient être amenés à recourir à la force «d'efforts pour déstabiliser le pays par certaines puissances étrangères qui ne veulent pas d'une Turquie forte».

Auparavant, dans une conférence de presse, M. Erbakan avait invoqué la démocratie pour justifier son attitude. «Le gouvernement est formé par le parlement, pas par le Conseil national de Sécurité (MGK)». «La volonté du peuple est représentée par le parlement et c'est de lui que doivent venir les résolutions», a-t-il dit.

Tous les partis au parlement sont d'avis que laïcité ne veut pas dire athéisme», a-t-il dit, utilisant l'argument habituel de son Parti de la Prospérité (Refah) selon lequel les défenseurs les plus intransigeants de la laïcité de l'Etat imposée en 1923 par le fondateur de la république Mustafa Kemal Atatürk sont en fait des athées.

M. Erbakan a également estimé que le plan d'action exigé par les militaires équivalait à une atteinte aux droits de l'homme, autre élément constant de la rhétorique du Refah, selon lequel les limitations imposées au port de vêtements islamiques est une violation de ces droits. «L'Etat ne peut pas attaquer les droits de l'homme en prenant prétexte de quelques cas sporadiques, cela ne peut pas être accepté», a-t-il dit. «Le MGK ne peut pas exiger que le gouvernement adopte des lois, c'est un organe consultatif», a-t-il encore dit.

Le MGK, composé des plus hauts dirigeants civils et militaires de Turquie, est en effet un organe consultatif mais ses recommandations sont généralement suivies à la lettre. Vendredi dernier, au cours d'une réunion marathon de neuf heures, il avait vivement critiqué M. Erbakan, à qui est reproché une dérive fondamentaliste, et l'avait mis en demeure de prendre immédiatement des mesures contre l'expansion du militantisme islamique.

Une liste de 20 mesures exigées par le MGK avait été publiée dimanche par l'ensemble de la presse turque, comprenant l'interdiction de toute propagande pro-charia (loi coranique) sur les radios et télévisions islamistes, des restrictions plus strictes du port de vêtements religieux et des décisions pour empêcher les islamistes radicaux de s'infiltrer dans l'administration.

Les militaires, gardiens traditionnels de la laïcité des institutions, exigent également une stricte surveillance des organisations financières contrôlées par les confréries islamiques et un étroit contrôle des achats de fusils à pompe dont les ventes connaissent actuellement un boom, dit-il aux islamistes radicaux. Ils veulent également la prévention des efforts attribués à l'Iran pour déstabiliser le régime turc.

Ces exigences viennent après une période de forte tension dans le pays, les pro-laïcs ayant été rendus furieux par une série d'initiatives jugées provocatrices et contraires à la laïcité des institutions de la part du Refah.

Dans sa conférence de presse, M. Erbakan, qui s'était efforcé pendant le week-end de minimiser l'impact de la réunion du MGK, a affirmé n'avoir pas reçu le plan en 20 points dont la presse a fait état. Il a répondu hier le chef du Parti de la Gauche démocratique (DSP, tendance nationaliste), l'ex-premier ministre Bulent Ecevit, et celui du Parti républicain du Peuple (CHP, social-démocrate), le parti fondé par Atatürk, Deniz Baykal. Tous deux ont déclaré lui avoir conseillé de démissionner. «Je lui ai dit qu'il devrait soit adopter l'esprit de la laïcité, soit démissionner», a dit M. Ecevit à la chaîne d'information en continu NTV.

Les rebelles zairois progressent sur plusieurs fronts

REUTER

Goma — Après avoir exclu un cessez-le-feu, les rebelles zairois commandés par Laurent Kabila progressaient hier sur plusieurs fronts en direction de Kisangani, base opérationnelle de l'armée nationale qui tente de les contenir, a-t-on rapporté de source militaire régionale.

L'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre de Kabila cherche à prendre le contrôle de la troisième ville du pays, qui conjugue les atouts d'un centre commercial et d'un port fluvial. Kisangani est le chef-lieu de la province du Haut-Zaïre.

«D'après nos informations, ils [les rebelles] avancent sur plusieurs fronts vers Kisangani. Il semble s'agir d'une démonstration de force», selon une source militaire régionale bien informée de l'évolution des opérations. «C'est aussi une tactique qui vise à désorganiser les forces gouvernementales et leurs alliés déjà gagnés par la panique à Kisangani».

Il est difficile de savoir à quelle distance les rebelles se trouvent de Kisangani. Ils ont annoncé avoir pris samedi le contrôle de Lubutu, à 200 kilomètres au sud-est de Kisangani, sans fournir plus de précisions.

Les rebelles, qui ont déclenché leur offensive en octobre, contrôlent le sixième du territoire zairois. Dimanche, lors d'une conférence de presse dans son bastion frontalier de Goma, Kabila a dissipé l'espoir d'un cessez-le-feu en rejetant les pressions exercées par l'Afrique du Sud et des États-Unis à cette fin. Le chef rebelle a tenu ses propos les plus nets sur des entretiens secrets intervenus la semaine dernière en Afrique du Sud: il a dit avoir refusé de signer un accord qui l'aurait engagé à cesser les opérations qu'il dirige pour renverser le président Mobutu Sese Seko.

É D I T O R I A L

Fin de l'anarchie

Jean-Robert Sansfaçon

Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, entreprend aujourd'hui, en commission parlementaire, une nouvelle série de consultations auprès des élus de la région de Montréal. Encore une fois, la séance de thérapie portera sur les moyens de créer un sentiment d'appartenance à la région. Encore une fois, malgré la modestie des ambitions, l'échec est probable. Ce qui ne devrait pas freiner l'intention du gouvernement de mettre un terme au développement anarchique.

Montréal, la région, a mal des disparités qui la déchirent, tant au plan économique que fiscal, culturel que social. À sa façon, Toronto vit la même situation, d'où l'ambition ferme du gouvernement Harris de procéder à une fusion qui ne recueille pas l'appui des premiers intéressés.

Sans pousser la logique aussi loin, Québec entend s'y prendre progressivement, créant d'abord une Commission consultative de développement où siègeront un nombre égal de représentants des villes de l'île, des banlieues et des groupes socio-économiques. Dans un premier temps, cet être hybride conçu pour que chacun apprivoise les vertus du régionalisme, ne remplacera aucune des trop nombreuses structures administratives existantes. Son mandat sera limité à «l'élaboration d'orientations» en matière de développement économique, touristique, culturel ou récréatif, en plus de proposer au gouvernement l'adoption de «règlements relatifs à un cadre d'aménagement métropolitain, à un plan de transport et à un plan de gestion des déchets».

Aux yeux de plusieurs élus de la banlieue, voilà où le bât blesse: un organisme sans réelle autonomie et sans pouvoir, où les non-élus vendus aux priorités de Montréal auront presque autant d'influence que les élus, et dont Québec pourrait utiliser les recommandations à volonté comme prétexte d'intervention dans les affaires des municipalités.

Il n'y a qu'à lire la longue plainte du maire de Rosemère et préfet de la MRC de Thérèse-de-Blainville, publiée dans la page ci-contre, pour constater que derrière les mots se cache une vérité toute simple: la crainte des banlieues de la couronne nord de se voir imposer des augmentations de taxes au nom du développement de Montréal.

La question qui se pose à l'ouverture des travaux la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi créant une Commission de développement de la métropole n'est pas de savoir si les banlieues ont le droit ou non de se développer, comme l'affirme le maire de Rosemère, mais quel type de développement faut-il privilégier, à quel coût et assumé par qui?

Pendant trente ans, Québec a financé directement et indirectement l'exode des familles vers les banlieues. Pendant toutes ces années, il a laissé chaque municipalité développer son territoire comme bon lui semblait, fournissant à la demande de l'électricité, des écoles, du transport scolaire, des hôpitaux, des CLSC, des services de sécurité et même des subventions. Aujourd'hui, cette forme anarchique de développement doit cesser.

À la manière des villes qui sont responsables d'élaborer un plan d'urbanisme sur leur territoire et d'adopter les règlements de zonage qui en découlent, il revient au gouvernement provincial, et plus tard à une structure régionale appropriée, de planifier les grands axes du développement des infrastructures publiques sur le territoire. C'est à celui qui paie, c'est-à-dire Québec, de décider où construire des écoles, des hôpitaux, des ponts, des routes... non pas en fonction des intérêts de quelque développeur local profitant des coûts directs des terrains artificiellement bas, mais en fonction des moyens financiers du Québec, des besoins de la région de Montréal et des infrastructures existantes. Quant à ceux qui feront le choix d'un développement en marge des axes prioritaires, libre à eux d'agir ainsi, mais ils devront assumer seuls les coûts de leur décision.

Les maires ont tort de prétendre que tout cela servirait à financer les dépenses que plusieurs jugent excessives de Montréal. Le pacte fiscal revendiqué par Montréal depuis tant d'années est une autre histoire à laquelle il faut aussi trouver une conclusion. Mais cela doit se faire entre Montréal et le gouvernement provincial, et non entre Montréal et la banlieue.

Au cours des prochains jours, le ministre Ménard doit réaffirmer qu'il ne s'oppose pas au développement de la banlieue, pas plus qu'il ne s'oppose au choix des ménages de vivre à la ville ou à la campagne. Par contre, il doit par la même occasion redire son intention ferme de s'assurer de ce que le développement se fasse de façon harmonieuse. Quant à sa Commission de développement, parce qu'elle permet une intervention efficace du gouvernement provincial dans une jungle d'intérêts locaux, force est d'admettre qu'elle pourrait se révéler la solution la plus acceptable à court terme, malgré la modestie de la démarche.

Éviter

le gaspillage n'est

pas synonyme

de bloquer

le développement

des banlieues

Un État palestinien, aujourd'hui

François Brousseau

Vive la Palestine libre? Devant les derniers gestes du gouvernement israélien, certains conseillers de Yasser Arafat lui ont conseillé d'envisager l'ultime forme de pression contre un adversaire aussi coriace qu'Israël: la proclamation unilatérale d'indépendance.

La politique est le lieu des négociations et des compromis. Israéliens et Palestiniens ont fait du chemin sur cette voie depuis trois ans et demi, à commencer par leur salutaire reconnaissance réciproque. Mais elle est aussi, à l'occasion, le lieu des coups de force et des faits accomplis — qui peuvent être utiles en leur temps.

La «politique du fait accompli», Israël connaît. Le comportement de l'État juif en matière de colonisation du territoire est toute basée sur cette stratégie. On n'attend pas la consécration institutionnelle pour agir; on ne demande la permission à personne pour aller construire de nouvelles implantations, que ce soit en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est — comme toute la controverse sur le quartier Har-Homa le montre amplement. On se prépare à subir l'opprobre du monde et à faire le dos rond, quitte à profiter ensuite de la situation nouvelle. C'est exactement ce qui se passe dans la controverse actuelle, dans laquelle même les États-Unis ont pris le parti de la dénonciation (feutrée) d'Israël.

Une déclaration unilatérale d'indépendance est-elle jouable? Ici, on tend à répondre à cette question de façon très différente selon qu'on se situe d'un côté ou de l'autre de la «grande clôture» idéologique qui divise notre société. Mais l'affaire palestinienne pourrait constituer, en la matière, un test fort intéressant.

Un tel geste chercherait à tirer profit de la relative

vague de sympathie dont jouit actuellement la cause palestinienne dans le monde. Mais ce geste pourrait également causer, à son tour, une certaine réprobation et refroidir cette sympathie.

On l'oublie, mais les Palestiniens avaient déjà proclamé, par le passé, un «État indépendant». C'était en novembre 1988, à Alger. Une passe oratoire futile, qui resta sans lendemain. Mais depuis, beaucoup d'eau a coulé, et l'État palestinien n'est plus la chimère qu'il était. Il n'est plus, en fait, qu'une question de temps. Même la droite israélienne commence à se faire à l'idée... Alors?

Alors, reste à savoir comment réagiraient Israël et le monde à un tel défi. Beaucoup de pays reconnaîtraient rapidement le nouvel État: la Chine, la Russie, probablement la France... Mais l'attitude des États-Unis — qui se présentent un peu hypocritement, dans toute cette affaire, sous le double visage d'«arbitre» et d'allié indéfectible d'Israël — pourrait faire problème.

Quant à l'État juif, pourrait-il empêcher la mise en application d'une telle proclamation? Pourrait-il bloquer de force le contrôle effectif, par le gouvernement palestinien, de son microscopique territoire? Sans aucun doute, il le pourrait. Mais le prix politique à payer pour un tel geste — blocus redoublé, voire réoccupation des territoires «libérés» — serait l'opprobre redoublé du monde entier.

De facto, un quasi-État palestinien existe déjà, même si ses pouvoirs sont très limités. Alors, pourquoi ne pas forcer un peu les choses? Ne serait-ce pas une façon de créer une situation nouvelle et de mettre le «partenaire-adversaire» tant soit peu sur la défensive, en lui remettant (pour une fois) la monnaie de sa pièce de la «politique du fait accompli»?

L E T T R E S

Souveraineté et néo-libéralisme

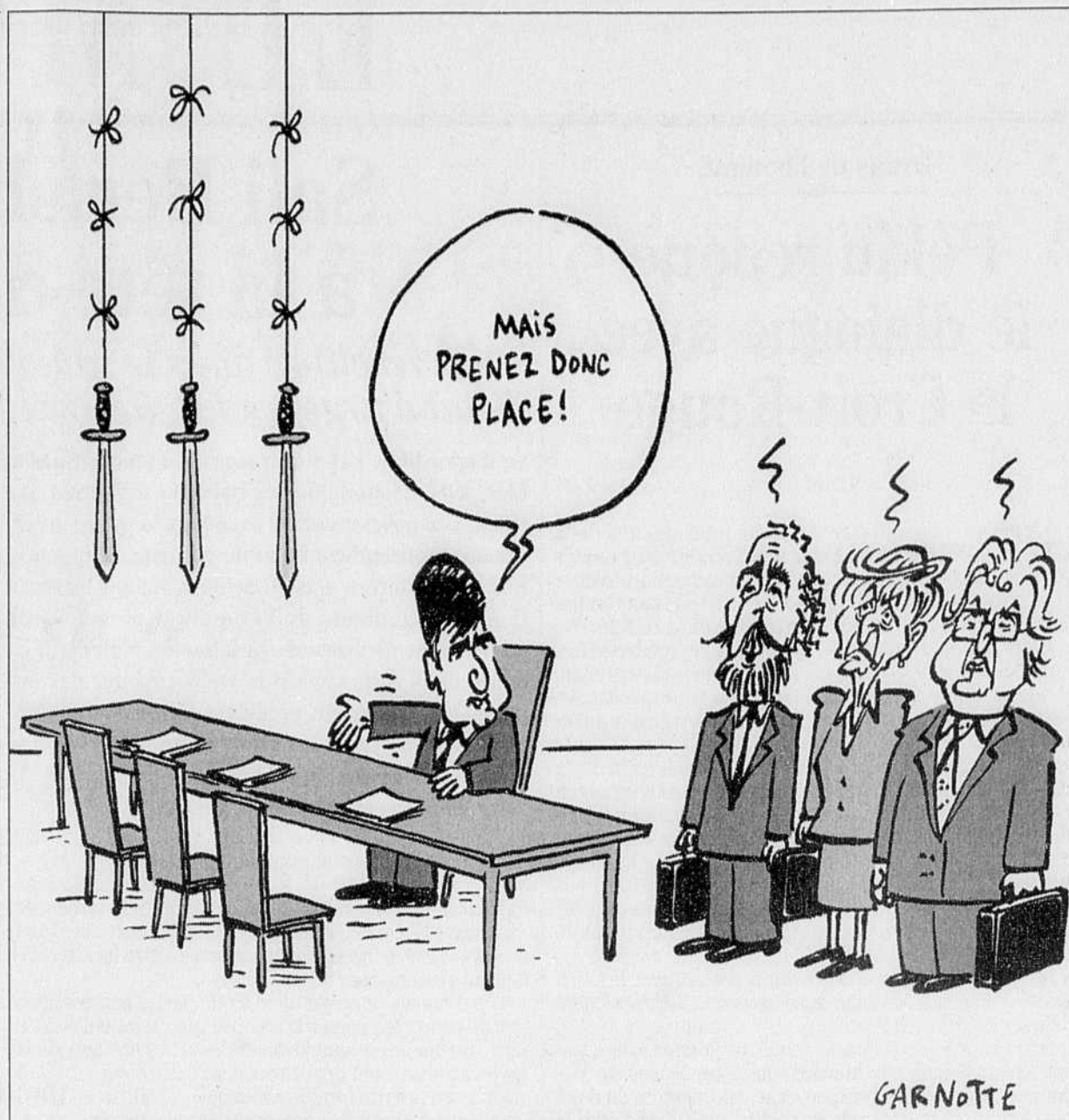
Monsieur Bouchard le claironne un jour et le réfute l'autre jour. Peu importe, le message s'est rendu. Il ne saurait y avoir de véritable souveraineté sans que le déficit soit à zéro dans trois ans. La hantise du déficit va dévaster le tissu social de la société québécoise. Le peu de solidarité qui y règne va s'étioler et nous rendre à l'image de ce que l'Angleterre est maintenant après 19 années de néo-libéralisme: la moyenne des salaires y est maintenant infé-

rieure à celle de la Corée du Sud! Plus que jamais, il faut une alternative politique qui refonde sur la base de larges alliances le sens de la communauté et de la citoyenneté. Les directions syndicales et tous ceux qui cherchent le consensus à tout prix oublient que l'histoire du capitalisme nous apprend que rien n'est gagné sans qu'il y ait un rapport de forces construit avec une plate-forme où chaque acteur trouve son compte. Il faut donc parler de compromis social et non de consensus afin de restaurer l'idée, qui a déjà été un slogan de la CSN, qu'il vaut mieux maintenant ne compter que sur

nos propres moyens. Le contraire nous force à nous soumettre à l'agenda des financiers et de nos gouvernements qui sont en train de faire la preuve que les institutions politiques sont la courroie de transmission des institutions économiques.

On me rétorquera que c'est pareil partout et qu'on ne peut pas se couper du reste du monde. Je répondrai qu'il n'y a aucune autre loi que celle que les humains se donnent qui font de la société un genre distinct du règne animal.

Denis Veillette
Trois-Rivières, 28 février 1997



Clinton et la chambre de Lincoln

Dans une avalanche d'informations, c'est souvent un petit détail qui fait mal.

On savait, depuis des mois, que Bill Clinton était englué dans un épisode sans précédent de l'histoire des présidences présidentielles. Dans son livre *The Choice*, publié au printemps dernier, le journaliste d'enquête Bob Woodward révélait que M. Clinton était étroitement impliqué dans la campagne de publicité contre les républicains, commencée en 1995, en plein été, 18 mois avant les élections.

Au cours de la campagne, on apprenait que l'homme d'affaires John Huang avait sollicité des contributions illégales de firmes asiatiques, que le vice-président Al Gore avait assisté à une de ces collectes de fonds dans un temple bouddhiste de Californie, et que les grands argentiers du Parti démocrate avaient été invités à passer la nuit à la Maison-Blanche. Tout cela est connu depuis des mois.

Mais la semaine passée, un petit détail était révélé. Bill Clinton lui-même a encouragé les grands donateurs à passer la nuit dans la chambre à coucher d'Abraham Lincoln.

Tout à coup, une vieille histoire saute à la une de tous les journaux américains. Il y a deux aspects particuliers de l'histoire: le fait que M. Clinton ait écrit une note d'encouragement lui-même, et que la chambre en question fût celle de Lincoln.

Car aucun président n'est aussi vénéré que Lincoln. «Trésor national, aimé, révérent et plein d'émules», écrit l'historien Merrill D. Peterson dans son livre *Lincoln in American Memory*. C'est le martyr de la nation, le symbole de la rectitude et du sacrifice, l'auteur du discours de Gettys-

burg, l'exemple-même de la rhétorique américaine. Si on avait utilisé une autre chambre dans la transformation de la Maison-Blanche en Auberge des Gouverneurs, l'onde de choc n'aurait pas été aussi grande.

Mais les observateurs de la politique américaine avec qui j'ai parlé qualifiaient l'utilisation de la chambre de Lincoln de «shocking»; un mot que l'on n'entend pas beaucoup à Washington. Abraham Lincoln est toujours considéré comme le plus grand des présidents, celui qui a libéré les esclaves et gagné la Guerre civile; l'idée que le lit où son corps a été embaumé a été loué par le président pour des fins partisans est profondément scandaleux pour un grand nombre d'Américains.

Selon ceux qui ont suivi plusieurs scandales à Washington, il y a un cycle prévisible. D'abord, il y a l'étape journalistique. Celle-ci est limitée, car les journalistes n'ont pas de pouvoir légal ou coercitif pour faire parler les réticents. Mais on peut juger le potentiel d'un scandale par l'investissement de temps et de ressources que font les médias américains — et l'investissement est immense. Les histoires sortent partout.

Le deuxième étape est législative, et les comités du Congrès ont le pouvoir de citation — c'est-à-dire, d'obliger les témoins à parler, sous peine d'outrage au Congrès. Ce sont les inévitables fuites de documents, avec les annotations personnelles du président, qui ont permis leur publication la semaine passée.

C'était en suivant cette fuite, avec les commentaires du président là-dessus, que Stephen Hess, un expert dans la politique présidentielle, m'a dit voir — pour la première fois depuis l'élection de M. Clinton en 1992

— un parallèle avec le Watergate, le scandale qui a détruit la présidence de Richard Nixon. Whitewater n'a rien de comparable, m'a-t-il dit, car c'est une série de transactions financières dans un marécage de l'Arkansas qui s'est produit il y a deux ou trois élections présidentielles. C'est-à-dire, et après?

Mais l'affaire de la chambre à coucher d'Abraham Lincoln a tout ce qu'il faut pour que le scandale fasse mal. L'hypocrisie: M. Clinton a bel et bien insisté qu'il se tenait loin du sale boulot de la collecte de fonds. Le secret, un symbole national, et des questions sans réponse: est-ce que les invités ont reçu autre chose qu'une nuit chez Bill?

Il y a un autre aspect de l'affaire qui est plus difficile à définir. Le mauvais goût. Malgré le culte de la célébrité qui domine la société américaine, malgré la tendance à faire étalage des signes de succès, à glorifier la réussite dans un pays où la concurrence est une grande valeur sociale, c'est embarrassant de voir le président courir après les riches.

Il y a dix ans, Brian Mulroney a perdu beaucoup d'estime au Canada anglais, en partie à cause de son enthousiasme sans borne pour le style «riches et célèbres», et, à l'époque, j'ai cru que la réaction canadienne faisait partie de notre anti-américanisme viscéral et, même, inconscient. Mais la réaction américaine aux révélations sur l'hospitalité clintonienne montre, me semble-t-il, que cette réponse n'est pas propre au Canada.

Gil Troy, un historien de McGill, fait observer qu'on vit de plus en plus dans une culture d'apparence. Donc, le plus grand danger pour un politicien n'est plus idéologique, économique ou même juridique. C'est un comportement de mauvais goût. Car une décision du public sur le mauvais goût est sans appel.

À P R O P O S

... du projet d'assurance parentale

Sous réserve de l'issue des négociations avec le gouvernement fédéral, le régime d'assurance parentale, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1998, assurera le maintien du revenu personnel disponible (après impôts et cotisations sociales), pendant les congés de maternité et les congés parentaux, afin que la maternité et la parentalité ne soient plus la cause immédiate d'une baisse du niveau de vie des familles. Il permettra à un plus grand nombre de familles d'avoir accès à ces congés, notamment, aux travailleurs et travailleuses autonomes ou qui occupent des emplois atypiques.

Ce faisant, le régime d'assurance parentale compensera les lacunes du programme fédéral d'assurance-emploi en matière de congés de maternité, qui limitent l'accès aux congés de maternité et aux congés parentaux et causent une baisse importante de revenu pour les familles qui y ont accès.

Le nouveau régime indemniserà:

■ le congé de maternité de 18 semaines pour toutes les

travailleuses ayant gagné au moins 2000 \$ au cours des 52 semaines précédentes;

■ le congé parental en cas de naissance, de 7 semaines, partageable entre le père et la mère;

■ un nouveau congé de paternité de 5 semaines, indemnisé sur la base des revenus du père;

■ le congé d'adoption, de 12 semaines, partageable entre le père et la mère;

■ un nouveau congé parental prolongé de 26 semaines, en cas d'un troisième enfant résultant d'une naissance ou d'une adoption, indemnisé à raison de 100 \$ par semaine, sous réserve que le bénéficiaire n'occupe pas un emploi pendant plus de 20 heures par semaine. L'instauration de ce nouveau congé prolongé dépend étroitement de l'issue des négociations qui auront lieu entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral au sujet des congés parentaux.

Politique familiale, Gouvernement du Québec, Janvier 1997

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Lutte contre l'étalement urbain

Un nouvel affront pour les banlieues

Les orientations du gouvernement nuiront à la périphérie de Montréal

YVAN DESCHÈNES

Maire de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et vice-président de la Conférence des maires de la banlieue nord

Le gouvernement du Québec vient, une nouvelle fois, de montrer un manque flagrant de respect à l'endroit des banlieues et des citoyens qui ont choisi de s'y établir. C'est par les médias que nous avons pris connaissance, le 21 février dernier, de l'orientation que le gouvernement entend privilégier afin de lutter contre l'étalement urbain. Serge Ménard, ministre d'État à la métropole, et Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales, annonçaient alors que les investissements publics seraient désormais effectués de manière à favoriser le développement du centre de la région métropolitaine au détriment des villes situées en périphérie.

Un recul

Du même souffle, M. Ménard soulignait que ces orientations gouvernementales seraient transmises à la Commission de développement de la métropole afin que cette dernière élabore et adopte un cadre d'aménagement pour la région métropolitaine. Cette position constitue un net recul par rapport à l'engagement que le ministre prenait, l'automne dernier, de limiter l'intervention de la Commission de développement de la métropole, en matière d'urbanisme, à l'harmonisation des schémas d'aménagement des MRC. L'adoption d'un cadre d'aménagement par la Commission de développement de la métropole constituerait une première alors que des non-élus pourraient participer au débat entourant l'aménagement du territoire de la région métropolitaine. À l'extérieur de la métropole, cette fonction continuera à être exclusivement du ressort des élus. Ce type de démocratie municipale à deux vitesses est carrément inacceptable.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le ministre Ménard revient sur des engagements découlant de la consultation portant sur une éventuelle Commission de développement de la métropole. La mise en pla-

ce de cette commission devait être évolutive. On peut en douter fortement considérant l'empressement avec lequel le gouvernement a annoncé ses orientations en matière de développement de la région métropolitaine. Le ministre Ménard s'était également engagé à ce qu'aucune nouvelle taxe ne soit imposée aux citoyens des couronnes. Les nouvelles orientations du gouvernement indiquent clairement que les banlieues qui voudront continuer à se développer devront le faire à leurs frais. À la limite, on tolérera que certaines villes des couronnes continuent à progresser à condition qu'elles ne comptent que sur leurs propres moyens et que cette progression n'engendre aucune dépense d'infrastructures pour le gouvernement. Les élus municipaux se retrouveront alors devant un choix difficile: diminuer la qualité des services ou augmenter les taxes.

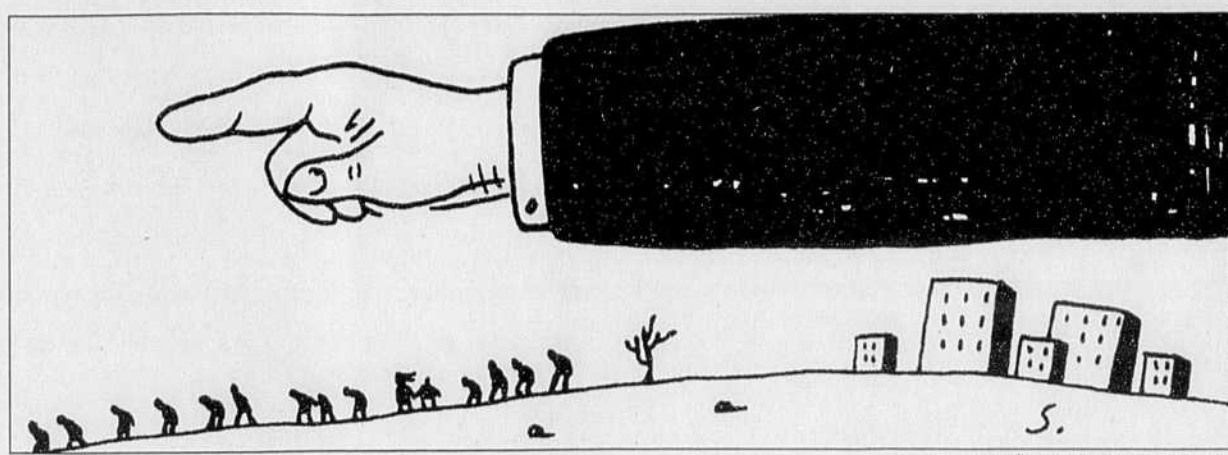
Contrôle

Ces orientations gouvernementales en matière de développement de la grande région métropolitaine constituent un affront sévère aux règles de démocratie les plus élémentaires. Notons d'abord que l'annonce de ces orientations est effectuée à quelques jours de la tenue d'une commission parlementaire dont le principal objectif est d'entendre les élus sur la création éventuelle d'une commission de développement de la métropole. Fort malheureusement, ce gouvernement semble, une fois de plus, avoir choisi de décider sans consulter ses partenaires du monde municipal.

Orientation inéquitable

L'orientation annoncée par le gouvernement est tout à fait inéquitable pour les citoyens des banlieues. En clair, les banlieusards devront continuer à payer leurs impôts tout en acceptant d'effectuer des débours supplémentaires pour maintenir la qualité des services disponibles chez eux. Pour ce gouvernement, il n'est plus question de payer pour de nouvelles écoles, pour de nouveaux hôpitaux, pour l'approvisionnement en eau, pour le traitement de ces eaux, pour les routes, etc.

En somme, c'est un statut de sous-utilisateur que l'on imposera aux citoyens des banlieues. Lorsque les ressources nécessaires à leur épanouissement et celui des membres de leur famille seront devenues insuf-



Si le développement des banlieues a été favorisé pendant des décennies, on semble maintenant changer de cap.

fisantes ou tarées, ils seront confrontés à une diminution de leur qualité de vie. Notons finalement que l'approche gouvernementale est particulièrement pénalisante pour le banlieusard de souche qui n'a jamais fui la grande ville. Il y est né et y a grandi. S'il choisit d'y rester, c'est que la banlieue appartient à son système de valeurs et de références.

Bien évidemment, les citoyens des couronnes continueront de contribuer financièrement à la relance de la métropole en déboursant des sommes plutôt substantielles: 30 \$ par certificat d'immatriculation émis, 0,01 \$ par litre d'essence vendu sur le territoire et 0,01 \$ par dollar de leur richesse foncière, qui servent en grande partie au financement de la STCUM.

Incohérence du gouvernement

Nous tenons également à insister sur l'incohérence de l'action gouvernementale qui impose des restrictions au développement des banlieues au moment même où certains ministères augmentent le niveau de service à rendre à la population. Pour un, le ministère de l'Éducation lance un programme de fréquentation préscolaire à temps plein qui nécessite un ajout important de ressources en matière d'infrastructures et de location de locaux.

La stratégie du moins pire

Cette lutte contre l'étalement urbain sera gagnée, pense ce gouvernement, lorsque les banlieusards excéderont la diminution de la qualité des services et par des augmentations de taxes appliqueront vers la

grande ville. Voilà un raisonnement pour le moins étrange de la part d'un gouvernement qui s'est pourtant donné la peine de créer un ministère d'État à la métropole. Il est illusoire de penser que l'imposition de contraintes aux banlieues permettra la relance de la métropole. La nouvelle force attractive de Montréal ne peut pas se développer par l'exportation des problèmes vers les banlieues. La métropole se développera si ce gouvernement consent un nouveau pacte fiscal qui permettra à la ville-centre d'être davantage compétitive et attrayante aux yeux des investisseurs et des résidents potentiels. On devrait également doter Montréal des outils qui lui permettent de remplir efficacement son rôle de métropole.

Appartenance

Le gouvernement fait fausse route en pensant que l'appauvrissement de la banlieue aura pour effet de revitaliser le centre de la région métropolitaine. Les couronnes sont des éléments dynamiques de la grande région métropolitaine et une étude a déjà démontré que les citoyens des couronnes apportent plus de revenus à Montréal qu'ils n'occasionnent de dépenses.

Le gouvernement doit s'attendre à une vive résistance de la part des banlieusards qui refuseront qu'on les chasse de leur milieu de vie. Ce n'est pas par hasard qu'ils ont choisi la banlieue et ce n'est pas non plus par hasard qu'ils choisissent d'y demeurer.

En choisissant la banlieue, mes concitoyens ont d'abord opté pour un environnement sain qui favorise grandement l'émancipation des

jeunes. Mes concitoyens ont également choisi d'habiter la banlieue à cause de la richesse de la vie communautaire que l'on y retrouve. Des réseaux d'entraide se créent autour des besoins des enfants et des aînés, amenant plusieurs centaines de parents à contribuer au mieux-être de la collectivité en s'impliquant bénévolement dans des associations de loisirs. C'est pour toutes ces raisons que les citoyens désireux de bénéficier du meilleur cadre de vie possible continueront à choisir la banlieue.

Mes concitoyens sont conscients du sentiment d'appartenance qui les anime et de la solidarité qui s'est développée au fil des ans. Ils défendront farouchement ces acquis et je suis convaincu que les jeunes parents, qui ont notamment opté pour la banlieue parce qu'elle est plus sécuritaire, n'accepteront jamais qu'on leur désigne à quel endroit ils doivent éduquer leurs enfants.

À titre de maire de Rosemère et préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, je désire assurer mes concitoyens et concitoyennes que mes collègues maires feront l'impossible pour préserver cette qualité de vie qui caractérise la banlieue. Nos députés à l'Assemblée nationale seront interpellés et devront répondre des orientations, pour le moins inquiétantes, retenues par leur gouvernement pour contrôler la région la plus importante et la plus dynamique du Québec. Nous aurons l'occasion de leur rappeler que les élus des couronnes souhaitent que la relance de la région métropolitaine se fasse dans le respect de la démocratie municipale et dans le respect de la qualité de vie des citoyens des banlieues.

Le Québec vu d'une certaine Allemagne

Quand la mauvaise foi se déchaîne

Tant les francophones que les anglophones du Québec sont visés par les attaques de deux quotidiens allemands

LOTHAR BAIER
Écrivain

Intellectuel allemand séjournant présentement à Montréal, ayant acquis une certaine connaissance du Québec grâce à plusieurs invitations comme enseignant universitaire depuis 1992, je reste perplexe vis-à-vis de la quantité extraordinaire de stupidités que deux quotidiens allemands se permettent de diffuser sur la situation actuelle à Montréal et au Québec. «Un parfum de Sarajevo flotte au-dessus de la ville cosmopolite de Montréal», titre le quotidien Frankfurter Allgemeine Zeitung, journal conservateur qui d'habitude ne fait pas dans la jactance: on a presque envie alors de monter sur le mont Royal et de voir là-bas si un général Mladic francophone dirige ses canons sur Westmount ou plutôt sur la ville de Saint-Laurent. Tandis que l'auteur de l'article

On est en pleine littérature fantastique, mais de très bas étage et mal écrite cette fois-ci

qui suit fournit tout de même, s'éloignant de cette métaphore bosniaque-libanaise, quelques éléments empiriques qui illustrent un certain aspect de la crise économique que Montréal doit affronter, l'auteur d'un autre article concernant le Québec, publié au mois de janvier par un autre quotidien allemand, la Sueddeutsche Zeitung de Munich, sombre dès le début dans le délire. «Avec la victoire électorale des séparatistes», écrit ce M. Robmann, «les fantassins antisémites du FLQ autour de Villeneuve sont de retour sur la scène du Québec». On est en pleine littérature fantastique, mais de très bas étage et mal écrite cette fois.

Comment s'explique-t-il que ces journalistes allemands, censés avoir appris un jour le métier de la recherche et de la documentation, racontent vis-à-vis du Québec n'importe quoi, n'hésitant devant aucun bobard? En partie, me semble-t-il, par frustration linguistique: ils ne parlent pas le français, ce qui fait que de larges parties de la réalité du Québec et de Montréal leur restent inaccessibles et, par frustration interposée, soulèvent d'autant plus d'agression. Faute de mieux, ils se laissent raconter l'histoire du pays par le premier farfelu venu, pourvu qu'il ne parle pas français, comme le fameux M. Galganov, apparemment la source principale du savoir québécois du journaliste munichois. Ce faisant, M. Robmann, dans son article, ridiculise non seulement les Québécois francophones mais aussi les anglophones qui sont, comme j'ai pu le constater souvent, par exemple à la lecture des rubriques de Josh Freed dans The Gazette ou de l'ouvrage éclairant Impasse Nation de Ray Conlogue, critique d'art au Globe and Mail, infiniment plus sérieux et compréhensifs que ce que leur portrait donné par les journalistes allemands laisse supposer.

Où bien doit-on voir dans ce déchaînement de la mauvaise foi une revanche biaisée du petit mâle allemand? Au mois de janvier, les médias canadiens et québécois rapportaient que le miracle économique allemand, avec croissance stagnante et un taux de chômage montant en flèche, c'est fini. Vous savez, mettre en question ainsi toute la fierté allemande, équivalent de la puissance masculine, cela rend furieux, les mâles allemands. Voilà pourquoi votre fille est muette et le Québec antisémite.

L'école du surcroît de travail

Les élèves seront les premières victimes de l'accroissement de la tâche des professeurs

LORRAINE PAGÉ
Présidente de la CEQ

Monsieur Lucien Bouchard, Premier ministre du Québec. Au cours des derniers jours, vous avez tenu des propos concernant la tâche des enseignants et enseignants qui traduisent une méconnaissance de la réalité, soit un profond mépris à l'endroit de ceux et celles qui travaillent dans les écoles et les collèges.

Si j'ai bien compris, selon vous, augmenter la norme de financement de 16,8 à 17,8 élèves par enseignant au primaire et au secondaire et augmenter d'une heure d'enseignement la tâche des professeurs de cégep, ce sont des détails auxquels les syndicats ne sauraient s'opposer sans faire preuve de rigidité ou de dogmatisme. De plus, votre propre expérience en tant qu'élève (!) montrerait que ces facteurs n'ont aucune incidence sur la réussite scolaire.

Ces augmentations de tâche se traduiraient par l'élimination de 3500 postes d'enseignantes et enseignants au primaire et au secondaire, et de 700 professeurs au cégep, alors que le nombre d'élèves demeurerait le même à chacun de ces ordres d'enseignement.

Affirmer que cela n'affecterait pas le taux de réussite scolaire, c'est prétendre que le temps qu'un enseignant peut consacrer à un élève n'a rien à voir avec la motivation de ce dernier, ni avec ses capacités de comprendre les explications données, ni, par conséquent, avec sa réussite scolaire. Si une telle assertion pouvait s'avérer dans les collèges classiques des années cinquante (bien que l'on puisse en douter), ce n'est certainement pas ce que l'on peut observer dans les écoles publiques québécoises contemporaines.

Puis-je vous rappeler, Monsieur le premier ministre, que même à effectifs constants, le fardeau de travail des enseignantes et enseignants augmente constamment en raison de facteurs sociaux et scolaires qui affectent les conditions d'apprentissage et les conditions d'enseignement.

L'augmentation de la pauvreté, les bouleversements familiaux, les problèmes de toxicomanie et la violence sous diverses formes sont autant de facteurs qui, aujourd'hui, influencent les enfants qui nous sont confiés et leurs dispositions à apprendre. Dans ce contexte, outre l'enseignement des matières au programme — ce qui demeure leur fonction première —, les enseignantes et enseignants doivent souvent jouer le rôle de parents, de psychologues, d'infirmières, d'autant plus que les ressources professionnelles diminuent constamment.

L'organisation scolaire s'est aussi modifiée considérablement au cours des années: les enfants en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage — qui, auparavant, étaient dans des classes spéciales ou le nombre d'élèves était moindre — ont été intégrés dans les classes régulières; les écoles sélectives se sont multipliées, privant les écoles régulières de leurs meilleurs élèves; les classes multiprogrammes ont fortement augmenté; on demande à l'école d'intégrer et de franciser les immigrants; on plante de nouvelles technologies en éducation; on développe de nouvelles formules en formation professionnelle (par exemple, l'alternance travail-études); etc. Autant de facteurs qui alourdissent la tâche du personnel enseignant.

Au cégep, la tâche des enseignantes et enseignants s'est aussi alourdie, notamment en raison de l'implantation de la réforme qui a entraîné une refonte complète des programmes, une réorganisation de l'enseignement et l'instauration de nouveaux modes d'évaluation qui ont exigé beaucoup de recyclage et de perfectionnement. Simultanément, les compressions budgétaires ont entraîné une diminution des ressources profession-



Lorraine Pagé

ARCHIVES LE DEVOIR

nelles et techniques que doivent compenser les enseignantes et enseignants.

Différentes recherches ont démontré que la semaine de travail moyenne des enseignantes et enseignants dépasse 40 heures, ce qui excède le nombre d'heures de travail normal observé dans l'ensemble du secteur public. Selon des données fournies par notre assureur, le taux d'invalidités de longue durée attribuables à des «troubles mentaux» parmi les membres de la CEQ est passé de 34,8 % en 1989 à 45,5 % en 1992. Selon une étude récente, les enseignantes et enseignants forment le groupe professionnel le plus affecté par des invalidités causées par le stress (33,5 % des invalidités, comparativement à 20 % pour les autres professions libérales). Un alourdissement de leur tâche n'améliorerait certainement pas la situation.

Laisser croire à la population que le ratio de 16,8 élèves par enseignant, qui existe à l'échelle de la commission scolaire, correspond au nombre d'élèves par classe, c'est trahir grossièrement la réalité. L'ancien négociateur que vous êtes ne peut ignorer que le maximum d'élèves par classe se situe plutôt entre 25 et 29 au pri-

maire, qu'il s'élève à 32 au secondaire et que ces nombres sont souvent dépassés. La modification du ratio que vous évoquez ne signifierait pas l'ajout d'un, mais plutôt de trois ou quatre élèves par classe. Ces élèves requièrent tout autant l'attention de leur enseignante ou de leur enseignant que ceux qui s'y trouvent déjà, sans compter ce que cela ajoute comme travail de correction, d'évaluation, de préparation de bulletins, de rencontres avec les parents, etc.

Tout au long de la démarche des États généraux sur l'éducation, un grand nombre de parents ont déploré que leurs enfants soient considérés comme des numéros, dans des classes trop nombreuses et dans des écoles trop impersonnelles.

Tous ont souhaité une amélioration de la relation maîtres-élèves. Une augmentation du nombre d'élèves par groupe aurait l'effet contraire.

Par ailleurs, l'engagement des enseignantes et enseignants est indispensable pour réaliser l'importante réforme de l'éducation primaire et secondaire annoncée récemment par la ministre de l'Éducation. Il est aussi indispensable pour compléter la réforme non moins exigeante entreprise au cégep. Comment croyez-vous pouvoir obtenir cet engagement du personnel enseignant tout en lui imposant une détérioration de ses conditions de travail?

Permettez-moi enfin, Monsieur le premier ministre, de vous signaler que la campagne de dénigrement des enseignantes et enseignants, savamment conduite par le gouvernement Lévesque pour leur imposer une augmentation de tâche, lors de la négociation de 1982-83, a laissé des blessures qui, 15 ans plus tard, ne sont pas encore complètement cicatrisées. Ce dont les enseignantes et enseignants ont le moins besoin en ce moment, c'est que leur premier ministre mène une nouvelle campagne de dévalorisation de leur travail.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Dulos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Le-gault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutilleul, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeannine-Hélène Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Clonage



LE MAGAZINE allemand «Der Spiegel» (Le Mirror) a illustré d'une façon pour le moins controversée les récentes percées de la génétique en matière de clonage. En présentant à répétition Adolf Hitler à la une, aux côtés de Dolly, du scientifique Albert Einstein et de la mannequin Claudia Schiffer, «Der Spiegel» a ressorti du placard les vieux fantômes d'une Allemagne nazie.

Débat

Chrétien-Gauthier autour du tabac

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les organisateurs d'événements culturels et sportifs auront jusqu'au mois d'octobre 1998 pour s'ajuster avant l'entrée en vigueur des restrictions sur les commandites des compagnies de tabac, a soutenu hier le premier ministre Jean Chrétien.

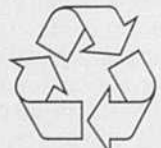
«La loi devait entrer en vigueur immédiatement, au mois de décembre, et nous avons décidé, pour permettre aux organismes en question de s'ajuster, de leur donner un délai jusqu'au mois d'octobre 1998», a-t-il expliqué aux Communautés.

M. Chrétien a souligné que le but premier de ce projet de loi était de protéger la santé des gens, et en particulier celle des jeunes du Québec, où «l'on commence à fumer plus tôt qu'ailleurs».

Reprenant ses attaques contre le projet de loi C-71 sur les produits du tabac, le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier a accusé le gouvernement Chrétien «de porter un coup fatal à la vie sportive, culturelle et sportive du Québec» et particulièrement au Grand Prix de Formule Un de Montréal. M. Chrétien a répliqué qu'il comprenait mal pourquoi les bloquistes avaient appuyé ce projet de loi jusqu'ici. «Ils se comportent en opportunistes politiques et ne se soucient plus, pour le moment, de la santé des jeunes au Québec».

Il y a deux semaines, le ministre de la Santé, David Dingwall, a proposé un délai d'un an «après la sanction royale» pour l'entrée en vigueur des clauses touchant les commandites.

L'ensemble du projet de loi demeure toutefois inchangé. Il limite la visibilité des marques de commerce sur les commandites des événements culturels, sportifs et artistiques, y compris sur les voitures de course et les combinaisons des pilotes. Il confine la publicité des compagnies de tabac aux revues et endroits destinés à un auditoire adulte.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

bliques de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale sur les cartes d'identité et la protection de la vie privée. Ces audiences commencent aujourd'hui.

Le patron du secrétariat Robert Thivierge a indiqué hier au Devoir qu'il déposerait un document de référence qui constitue la base de sa réflexion. Le secrétariat n'est pas encore prêt à présenter un projet détaillé. La carte de citoyen ne pourra voir le jour avant plusieurs mois.

Cette carte, dit M. Thivierge, n'est pas destinée à devenir un passeport intérieur, ni une carte d'identité obligatoire qui permettrait aux policiers d'exiger de chacun d'entre nous de lui présenter ses papiers. Cependant, la carte deviendrait obligatoire pour accéder à certains services gouvernementaux tout comme, aujourd'hui, le permis de conduire et la carte d'assurance-maladie sont obligatoires pour conduire un véhicule ou recevoir des soins de santé gratuitement.

Pour garantir la sécurité des transactions électroniques, la carte de citoyen contiendrait un code numérique qui servirait de signature électronique.

Selon M. Thivierge, la diffusion d'une carte de citoyen est liée impérativement à la création d'un fichier de population centralisé, tel celui proposé par la Direction de l'état civil (voir Le Devoir de lundi). «Il faut une autorité de certification», dit-il.

Dans un document de réflexion sur les cartes d'identité au Québec, la Commission d'accès à l'information présente comme un inconvénient la création d'un fichier de population.

«Si la carte d'identité porte un numéro unique permanent rattaché au détenteur, le fichier peut devenir l'objet de convoitise de beaucoup d'entreprises et d'organismes», écrit la commission.

Il n'est pas exclu que cette «carte de citoyen» (qui avait d'abord été désignée sous l'appellation carte multiservices) serve de carte d'électeur, tel que l'avait proposé le Parti québécois à son congrès, en novembre dernier.

La consultation qui s'ouvre aujourd'hui a pour objectif d'éclairer les députés sur la question complexe des cartes d'identité en général. La commission parlementaire n'a pas le mandat d'évaluer précisément le projet piloté par le secrétariat de l'autoroute de l'information.

CARTE «Un passeport intérieur»

Le président de la consultation, le député Jean Garon, veut que ces audiences permettent de «situer le problème et faire ressortir l'état des réflexions à ce sujet au Québec».

C'est en 1971 que, pour la dernière fois, un gouvernement a lancé formellement l'idée d'une carte d'identité au Québec. L'idée a vite été abandonnée.

Or depuis ce temps, on tient pour acquis que les Québécois ne veulent pas de carte d'identité. Selon le président de la Commission d'accès à l'information, Paul-André Comeau, en réalité, on ne sait pas ce que les Québécois en pensent.

M. Comeau soutient que la question des cartes d'identité est avant tout une affaire de «culture politique». Cela concerne les valeurs d'une société qui changent, forcément, d'un pays à l'autre. Par exemple, les Britanniques sont généralement opposés à une carte d'identité car ils y voient un accroc à la démocratie. De l'autre côté de la Manche, les Français y voient plutôt un moyen d'assurer la démocratie par exemple par un meilleur contrôle des frontières.

Mais la question des cartes d'identité est complexe. Car il faut d'abord et avant tout se poser la question de savoir à quelles fins cette carte, si elle existe, doit servir? Dans quelles situations une personne doit-elle attester de son identité?

Pour ce faire, les Québécois produisent divers documents qui ne sont pas destinés à cet usage. Le permis de conduire est fréquemment utilisé. La carte d'assurance-maladie l'est également. Ce qui est contraire à la loi car cela oblige les consommateurs à révéler à des commerçants des numéros de dossier donnant accès à des renseignements confidentiels.

Pour résoudre ce problème, il vient spontanément à l'esprit de mettre en circulation une carte d'identité universelle. Cela paraît simple à première vue. Mais ce n'est pas. Car il faut d'abord savoir à quoi servirait cette carte.

Prenons une simple carte en plastique avec les nom, prénom, photographie, signature et date de naissance du titulaire. Cette carte, si elle est émise par une autorité reconnue, répond parfaitement aux besoins du jeune pour prouver qu'il a atteint l'âge requis pour entrer dans une discothèque.

Mais cette carte n'est d'aucune utilité pour le commer-

cant qui, lui, veut pouvoir noter dans ses registres un numéro de dossier qui lui permettra de vous retrouver si jamais vous lui avez laissé un chèque sans provision.

Cette carte devient encore moins utile dans un environnement dominé par le commerce électronique.

Selon la fin recherchée, cette carte peut être facultative comme en France, ou obligatoire comme en Belgique.

Cette distinction peut toutefois induire le public en erreur car, comme le pense l'économiste et écrivain, champion de la liberté civile, Pierre Lemieux (un des rares Québécois qui refuse par principe d'avoir une carte d'assurance-maladie).

«La solution d'une carte d'identité facultative, écrit-il dans son mémoire, est illusoire.» Selon lui, cette carte deviendrait rapidement la pièce d'identité privilégiée et deviendrait obligatoire «en droit et en fait».

De manière générale, M. Lemieux s'oppose à l'émission d'une carte d'identité parce que ces cartes, de manière générale, écrit-il, «contribuent au contrôle administratif de l'État sur les citoyens à la fois parce qu'elle réduit le coût de l'information nécessaire au contrôle et parce qu'elle resserre les mailles du quadrillage administratif».

«En supprimant l'anonymat, ajoute-t-il, la carte d'identité facilite le contrôle des populations et la persécution de groupes impopulaires.» M. Lemieux signale qu'il n'existe pas de cartes infalsifiables, ce qui démolit l'argument voulant que les cartes d'identité protègent contre la fraude.

La Commission d'accès à l'information indique d'ailleurs qu'une carte obligatoire peut être «atrayante pour les criminels et favoriser la fraude et le crime en développant un marché pour les cartes volées ou contre-faîtes».

Dans un survol des expériences étrangères, l'organisation Privacy International donne raison à M. Lemieux. Que les cartes émises dans différents pays soient obligatoires ou facultatives, elles se sont transformées en fait en «passeport intérieur». A long terme, «presque toutes les cartes d'identité à travers le monde ont été utilisées à des fins beaucoup plus larges que ce qui n'était prévu au départ», écrit l'organisme.

Au bout du compte, ceux qui décidaient, à bon droit, de ne pas demander la carte (lorsqu'elle était facultative), ont été pénalisés. «La carte est devenue plus importante que les individus.»

CUBA

SUITE DE LA PAGE 1

vement en espagnol et anglais au Palais de la révolution dans l'imposante salle de réunion du Conseil d'État cubain.

La Havane, en quête de respectabilité internationale alors que se durcit son bras de fer avec Washington, a laissé entendre à plusieurs reprises ces deux derniers mois qu'elle ne souhaitait pas se mêler de la crise péruvienne.

De la même manière, les hauts fonctionnaires cubains expliquent à qui veut les entendre que Cuba n'a aucune relation avec le MRTA, dont le commando retient 72 otages depuis 75 jours.

Le fait que ce mouvement s'«auto-proclame» d'inspiration guérilliste, assurent-ils, ne signifie nullement qu'il jouisse d'un soutien des autorités cubaines, qui commémorent cette année la mort au combat dans les maquis boliviens du «guérillero héroïque» Ernesto «Che» Guevara, il y a 30 ans.

Cependant, les autorités péruviennes semblent assurées de la neutralité de Washington dans cette affaire: «Nous pouvons bien comprendre la volonté [du président Fujimori] de faire tout ce qu'il pense nécessaire pour augmenter les chances d'un règlement pacifique», a indiqué hier le porte-parole de la Maison-Blanche Michael Curry, interrogé sur la visite à La Havane du chef d'État péruvien.

«J'ai trouvé que l'attitude du commandant Fidel Castro était très compréhensive, il y a une bonne volonté de son côté et nous espérons que cela conduira à une issue pacifique», a estimé M. Fujimori qui a annoncé qu'il enverra un message au commando par l'intermédiaire de Domingo Palermo, chargé par le gouvernement péruvien des pourparlers avec les preneurs d'otages.

Le principal obstacle à une solution passant par La Havane pourrait bien être l'intransigeance



Alberto Fujimori et Fidel Castro, hier à Cuba.

des membres du commando eux-mêmes. Ceux-ci, qualifiant ironiquement de «promenade» le voyage de M. Fujimori, ont nié hier avoir accepté de demander l'asile politique à l'étranger.

Au cours des 25 dernières années, Cuba a été une terre de refuge pour de nombreux groupes de guérilleros et militants de gauche d'Amérique latine. Encore en juin dernier, étaient arrivées dans la plus extrême discrétion dix personnes impliquées dans l'enlèvement de Juan Carlos Gaviria. Ce dernier, frère de César Gaviria, à l'époque président de Colombie, avait été libéré auparavant à l'issue de négociations.

A Lima, les représentants du gouvernement péruvien et du commando du MRTA ont commencé hier soir leur huitième séance de négociations pour tenter de parvenir à une issue pacifique à la crise.

PLQ

SUITE DE LA PAGE 1

opinion à laquelle souscrit le juge André Biron. Les deux magistrats reconnaissent toutefois que le député Thérien n'avait pas nécessairement d'intention frauduleuse et qu'il n'a pas respecté une disposition technique de la loi électorale.

Quoique majoritaire, le jugement n'est pas unanime. Le juge Jacques Delisle y exprime en effet sa dissidence: «Je conclus que l'appelant [Robert Thérien] n'a pas voté sans en avoir le droit. Au contraire, l'appelant a voté parce que d'instinct inscrit sur la liste électorale en vertu d'une décision définitive d'un organisme quasi judiciaire constitué par la Loi et à qui celle-ci permettait à l'appelant de recourir».

Commentant l'économie générale de la loi, le juge Jean-Louis Baudoin se montre très critique à l'endroit du législateur: «On pourrait fort aisément, en la matière, parodier Corneille et la célèbre tirade du Cid et parler de cette obscure clarté qui tombe du législateur.» A propos du terme «manœuvre électorale frauduleuse», il écrit un peu plus loin: «Il est un parfait exemple d'une inflation législative et d'une hyperbole stylistique malheureuse».

Déposée en octobre 1994 par deux électrices de la circonscription de Bertrand, la requête en contestation d'élection a donné lieu à de multiples mesures dilatoires de la part des avocats du PLQ. Représenté par l'avocat Louis Demers, le Parti québécois s'est retrouvé deux fois en Cour supérieure, deux fois en Cour d'appel et une fois en Cour suprême.

Un procès qui a été à ce jour plus long que prévu et très coûteux pour les deux parties, qui n'ont pas mis longtemps à réagir à ce jugement de

la Cour d'appel. Le vice-président du Parti québécois, Fabien Béchard, a aussitôt exigé que le député Thérien quitte la scène politique. «Il est clair que le député siège illégalement et qu'il a tout fait pour prolonger les procédures afin de siéger à l'Assemblée nationale pendant deux ans et demi».

Défaite par 146 voix dans la circonscription de Bertrand en 1994, Monique Simard s'est dit ravie du verdict de la Cour d'appel en ce qu'il «met fin à une saga judiciaire qui divise la circonscription depuis deux ans et demi». Lasse des interminables mesures dilatoires, elle s'est fait élire députée de la circonscription de La Prairie. «J'aurais souhaité énormément être députée de Bertrand, mais les délais étaient trop longs».

Principal intéressé et grand perdant de ce dénouement, le député libéral Thérien a exprimé sa plus vive déception, soulignant même certaines contradictions dans les conclusions du juge Baudoin. Il dispose d'un délai de 60 jours pour interjeter appel en Cour suprême. Après consultations auprès des conseillers juridiques du parti, Daniel Johnson dévoilera ses intentions dès aujourd'hui.

Déjà prêt à contrer cette nouvelle tentative de prolonger la saga judiciaire, l'avocat du PQ, M^{re} Louis Demers, a fait savoir hier que le cas échéant, il contesterait la recevabilité d'un éventuel appel en Cour suprême. A son avis, le jugement Baudoin est sans appel et la Loi électorale du Québec doit maintenant s'appliquer. Elle prévoit qu'un député reconnu coupable de manœuvres électorales frauduleuses est privé pendant cinq ans du droit de siéger, de voter et même de militer au sein d'un parti politique.

LEVINE «À bientôt!»

SUITE DE LA PAGE 1

ge et la cote de crédit du Québec, c'est aider au développement du Québec. Ce n'est pas un mandat politique, mais d'abord un mandat économique. Il y a tout un travail à faire là», dit-il, comme un enfant à qui l'on vient de confier un nouveau jouet.

Car il faut connaître le personnage. Là où d'autres auraient depuis longtemps rendu les armes, David Levine adore prendre d'assaut les problèmes, renverser la vapeur et sauter à pieds joints dans les réformes. Rien n'est trop gros, trop compliqué, trop idéaliste pour lui.

A son arrivée à l'hôpital Notre-Dame en 1992, le climat de travail était pourri, les contacts avec l'extérieur peu rehausants. Son mandat: assainir les relations syndicales-patronales, remettre l'hôpital sur la carte et en faire un brillant centre universitaire. Cinq ans plus tard, malgré la fermeture de 300 lits sur 800 et des compressions budgétaires répétées, les présidents de syndicats, consternés par son départ, l'ont pressé de rester. Lors de notre passage, l'un d'entre eux lui a même téléphoné pour lui dire qu'il songeait à abandonner son poste!

Il faut dire que David Levine est une sorte d'oiseau rare. Infatigable verbatim, même avec son accent juif anglophone à couper au couteau, il réussit à drainer toute l'attention et la sympathie autour de lui, à convaincre le plus timoré des auditeurs.

En 1987, à l'hôpital de Verdun, il fut l'un des premiers à mettre sur pied un projet d'hôpital à domicile, dont l'objectif était de soigner promptement les malades et les renvoyer plus vite chez eux. Un projet de plus d'un million, qui arriva vite aux oreilles de la ministre de la Santé de l'époque, Thérèse Lavoie-Roux. Épatée par ce qu'elle avait entendu, la ministre lui demanda le vendredi de lui présenter son projet sur papier pour le lundi matin.

«Le lundi, elle donnait son accord pour un budget... de 3,7 millions. Du vendredi au lundi, j'avais réussi à obtenir 3,7 millions de Québec! C'était incroyable», relate David Levine. Il décida plutôt de partager la somme avec deux autres

hôpitaux, la Cité de la Santé à Laval et l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où deux autres hôpitaux à domicile de 20 lits chacun existent depuis lors.

Il ira par la suite vanter les louanges de son concept de San Francisco à l'Australie et, d'un océan à l'autre, au Canada.

Percu comme un visionnaire un peu marginal, le jeune directeur d'hôpital avait 40 ans quand, à titre de président de l'Association des directeurs d'hôpitaux du Québec, il créa une commotion en déclarant publiquement devant 200 de ses collègues que l'on devait fermer des hôpitaux pour éviter le naufrage du système de santé au Québec.

«En 1988, je me souviens que certains de mes collègues étaient furieux contre moi. Ils m'en voulaient tellement, il fallait les retenir. Mais je trouvais absurde de garder quatre hôpitaux ouverts, fonctionnant seulement à 75 %. Pourquoi ne pas en fermer un et utiliser 100 % des lits dans les trois autres?», avait-il plaidé à l'époque.

Le gouvernement aura mis près de huit ans avant d'oser effectuer ce geste politiquement peu rentable qu'il croit pourtant inévitable pour assurer la survie du système de santé.

D'ailleurs, David Levine estime que le coup de barre donné par le ministre de la Santé, Jean Rochon, était nécessaire, malgré toute la mauvaise publicité qu'il reçoit dans les médias. «Il nous reste encore 20 % de lits à fermer, mais cela ne pourra se faire si l'on ne change pas les façons de faire et les pratiques médicales. Est-ce que tous les gestes effectués sont rentables pour le patient? On doit poser la question», dit-il.

Mais outre le «succès financier» de la réforme, le patient peut-il espérer recevoir les mêmes soins, avec la même facilité et au moment souhaité? Le grand manitou de l'hôpital Notre-Dame affirme que oui. «Est-ce qu'on donne les mêmes soins? Je dirais oui. Va-t-on plus vite à la maison? Oui. Je dirais qu'il y a eu un prix à payer en ce qui a trait au confort, dit-il, mais pas à la nécessité ou à la qualité.»

Celui qui s'envolera bientôt vers un pays où l'épaisseur du portefeuille dicte la qualité des soins à recevoir, juge qu'on noircit le tableau du système de santé québécois. Ici, un des meilleurs neurochirurgiens du pays va opérer n'importe quel patient, simplement parce que c'est un être humain, dit-il. Personne n'est privé de soins urgents: «C'est sûr qu'il y a un prix à payer pour cet accès universel à la qualité et la gratuité pour tout le monde. Mais j'espère qu'on ne renoncera jamais à ces principes», dit-il.

Prêt à partir pour la Grosse Pomme avec sa femme et ses trois enfants, l'ex-directeur de CLSC n'est d'ailleurs pas du genre à remballer ses idéaux parce qu'on lui propose un poste de prestige. Pas du genre non plus à se contenter de cocktails et de rencontres mondaines. Levine part à New York, investi d'une mission sociale. «Il faut trouver des moyens de changer l'image du Québec à l'étranger [rien de moins], de susciter des investissements. Ce sera tout un travail de représentation», dit-il, étonné de l'image du Québec véhiculée au pays de l'oncle Sam. Une semaine après sa nomination, il avait déjà englouti une tonne d'articles de journaux, dépeignant le Québec sous un jour plutôt sombre.

A 48 ans, David Levine avoue quitter le réseau de la santé avec un pincement au cœur. Il rêvait de gérer l'un des plus gros centres hospitaliers universitaires en Amérique du Nord. Mais d'autres ont préféré le voir ailleurs. Il ira plutôt rencontrer des gens d'affaires et des grands du monde de la finance. «C'est dur d'avoir à partir en chemin. On avait peur que je fasse du CHUM [centre hospitalier de l'Université de Montréal] un hôpital Notre-Dame en plus grand. Ça n'était pas mon objectif. Mais tout cela est une question d'image», pense-t-il.

Mais David Levine n'a pas dit son dernier mot. Amoureux du Québec, il ne lui fait pas ses adieux, mais lance plutôt des «à bientôt!». Car au terme de son mandat de trois ans à New York, il devrait bien rester du travail à abattre pour cet infatigable capitaine dans le réseau de la santé.